Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017









Sommaire

Présentation de la RNN

A Rapport d'activités

14 • Activités jusqu'au 6 septembre 2017

39 • 6 septembre 2017

45 • Activités depuis le 6 septembre 2017

59 Compte-rendu du comité consultatif du 28 novembre 2016

Rapport comptable 2017

Budget prévisionnel 2018



Présentation de la RNN

Présentation de la RNN



Localisation : île de Saint-Martin Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3 060 hectares, dont:

Terrestre: 153 hectares Marine: 2 907 hectares **Type de protection :** Réserve naturelle nationale

Catégorie UICN: IV

Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3

septembre 1998

Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coral liens.
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques :

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



Biodiversité Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.



La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge Rhizophora mangle. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue Thalassia testudinum. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).

Biodiversité







Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, Melocactus intortus ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont Mamillaria nivosa, Opuntia triacantha et Cephalocerus nobilis.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et **6** espèces d'oiseaux marins, dont:

Balbuzard pêcheur, Pandion haliaetus

Colombe à queue noire, Columbina passerina

Frégate superbe, Frequta magnificens

Grande Aigrette, Ardea alba

Héron Garde-bœufs, Bubulcus ibis

Mouette atricille, Larus atricilla

Paruline jaune, Dendroica petechia

Pélican brun, Pelecanus occidentalis

Pluvier à collier interrompu, Charadrius alexandrinus

Pluvier de Wilson, Charadrius wilsonia

Sucrier à ventre jaune, Coereba flaveola

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.

Saint-Martin possède effectivement une topographie favora-

ble à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île.

Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.





Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, Dermochelys coriacea, la tortue imbriquée, Eretmochelys imbricata ou la tortue verte, Chelonia mydas.



Les mammifères marins

Delphinus delphis (dauphin commun) Stenella attenuata (dauphin tacheté pantropical) Stenella frontalis (dauphin tacheté de l'Atlantique) Stenella longirostris (dauphin à long bec) Tursiops truncatus (grand dauphin) Globicephala macrorhynchus (Globicéphale tropical) Orcinus Orca (Orque)

Megaptera novaeangliae (mégaptère) Physeter macrocephalus (cachalot)























Gestion

Statut de l'organisme de gestion : Association de Gestion

de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Président: Harvé Viotty Directeur: Nicolas Maslach

Coordonnées:

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin Antenne du Conservatoire du Littoral

Anse Marcel 97150 Saint-Martin Tél: 05 90 29 09 72 Fax: 05 90 29 09 74

www.reservenaturelle-saint-martin.com

direction@rnsm.org



Moyens logistiques:

3 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...

Réglementation

serve des animaux, quel que soit leur état de dévelop- réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux pement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après surabondants dans la réserve. consultation du Conseil national de la protection de Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute la nature et à l'exception de ceux qui participent à des l'étendue de la réserve. missions de police, de recherche ou de sauvetage.

dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit:

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et foraprès avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la con-

Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la ré-servation d'espèces animales ou végétales dans la

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

> Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

> estières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



Réglementation

Art. 11. - Il est interdit:

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore;

2° D'abandonner ou de déposer des détritus de quelque nature que ce soit;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret;

4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac;

5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve :

6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et gestion de la réserve. vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de

préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable:

1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;

2° A ceux des services publics;

3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de

Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.



Réglementation

toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires,

et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Délimitations

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.

Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1: au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2: à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

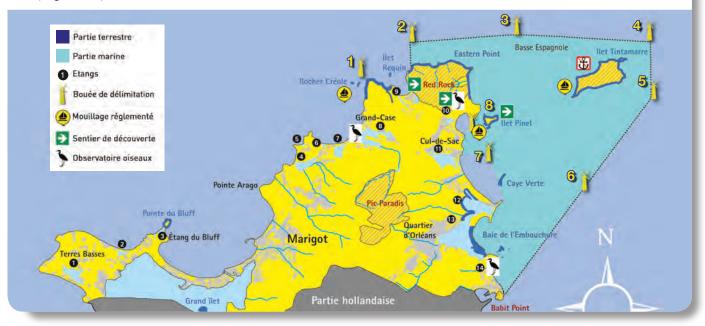
Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.





Le personnel





Direction

Nicolas Maslach

Le directeur de la Réserve naturelle et gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral assure la direction générale. Il représente la Réserve auprès des instances locales et nationales.

Pôle études scientifiques

Julien Chalifour, titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés.

Caroline Fleury, titulaire d'une licence en sciences de la terre et de l'environnement et d'un master en gestion des risques naturels et technologiques, elle bénéficie depuis février 2015 d'un contrat d'avenir d'une durée d'un an renouvelable.

Pôle aménagements, surveillance et police de l'environnement

- Franck Roncuzzi responsable du pôle : commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral
- Christophe Joe garde : commissionnement Conservatoire du littoral
- Ashley Daniel garde : embauchée en contrat avenir depuis le 1er juillet 2015. Ce contrat d'un an est éventuellement renouvelable.

Sur le terrain en permanence, les gardes de la RNN assurent une triple fonction.

Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements.

Ils participent aux relevés scientifiques.

Assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.



Rapport d'activités 2017

Introduction



Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Amandine Vaslet, auparavant salariée par le CAR-SPAW dans le cadre de la mission BEST, qu'elle coordonnait avec le pôle coopération régionale, est actuellement en charge de l'élaboration du nouveau plan de gestion.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion **est le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin.** Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace insulaire donc réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

^{*} Ce troisième objectif est piloté par la Collectivité de Saint-Martin. La Réserve naturelle fournit à sa demande une expertise technique.

Sommaire



14 · Activités jusqu'au 6 septembre 2017

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- 15 Megara 2017 : troisième édition
- 16 Beaucoup de bruit dans le monde du silence
- 17 Des étangs et des milliers d'oiseaux
- Un atelier en faveur des récifs Un atelier en faveur des herbiers

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 19 Merci les écovolontaires! Un plan structuré contre la pollution aux hydrocarbures
- Des données conservées pour les siècles des siècle Des échasses passagères clandestines du radeau

Actions de police

- Une tonnes de lambis remise à l'eau Une parcelle retourne à la nature
- Sauvetage d'une tortue fléchée Un filet de 100 mètres de long au Galion
- 23 Saisie d'un filet de 300 mètres Double saisie pour deux pêcheurs Quads dans la Réserve : illégal et stupide!

La restauration des milieux et des populations dégradées

- 24 Des arbres à la place des ruines Petite pousse deviendra grande
- 25 Poisson-lion et ciguatera : on attend la réponse
- 26 Le centre équestre du Galion déménagera
- 27 17 bouées de mouillage tip top à Tintamare De nouveaux panneaux interactifs

La communication et l'éducation environnementale

- 28 Bravo! Une brigade verte au Mont des Accords Cours de SVT à Pinel
- 29 Les régatiers sensibilisés à la présence des baleines

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- **30** Gestion partagée avec la Collectivité Un stagiaire et des cactus
- 31 Romain Renoux : du rocher Créole au rocher de Monaco
- **32** Toutes les réserves de France en Martinique

Le renforcement de l'intégration régionale33 Agoa : whale watching et projets 2017

34 Réunion sans frontières sur les baleines à bosse

- Réunion intercaribéenne à la COM Collaboration franco-américaine en faveur des AMP
- 36 Un nouveau parc marin. Bravo Aruba! Le Forum UE-PTOM à Aruba
- 37 BEST : 2 beaux projets à Anguilla Premier projet : protéger les tortues marines d'Anguilla
- 38 Second projet : préserver l'iguane des Petites Antilles BEST : dernier appel à projets

39 • Irma - 6 septembre 2017

40 à 44 Irma :Une catastrophe naturelle

45 • Activités depuis le 6 septembre 2017

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- **46** Reef Check: 10ème édition
- 47 Tortues marines : 315 patrouilles, malgré Irma Belle liaison au Galion
- 48 BioHab: disparition de 280 parpaings
- 49 Au moins deux sites gravement impactés Où sont passés les oiseaux?

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 50 Un arrêté pour le whale watching
- 51 Sept tortues échouées ou en détresse

Actions de police

52 La Réserve n'est pas une poubelle

La restauration des milieux et des populations dégradées

- 53 Opération nettoyage au Galion
- Les bénévoles au top!
 Du pain sur la planche à Pinel et Tintamare

La communication et l'éducation environnementale

55 7 600 euros récoltés grâce à 90 donateurs La réserve à l'honneur dans VSD

L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- **56** Le Conservatoire lance un appel d'offres
- 57 Une nouvelle route et une nouvelle plage
- Une stratégie pour la police de l'environnement
- 59 Saint-Martin, l'une des 13 escales Outre-mer Eau trouble, suivi annulé Saint-Barth est sympa



Activité de la Réserve naturelle de Saint-Martin jusqu'au 6 septembre 2017

L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées





Megara 2017: troisième édition

L'objectif de la mission Megara depuis 2014 est de renforcer les connaissances sur les baleines à bosse, dans tous les domaines. Cette année encore, du 13 au 18 mars, la Réserve naturelle de Saint-Marin a coordonné Megara avec l'association Megaptera, présidée par Michel Vély, l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy, l'association Mon école, ma baleine et le soutien du gouvernement d'Anguilla, qui a facilité l'obtention des autorisations pour la prospection sur son territoire marin. Ces cinq jours de mission ont réuni à bord d'un catamaran une quinzaine de participants dans les eaux de Saint-Martin, Anguilla et Saint-Barth. Bilan: 25 écoutes sous-marines dont 60% positives et 9 observations visuelles, permettant ainsi la localisation de 33 grands dauphins et 18 baleines à bosses. En dépit de l'état de la mer, agité, l'équipe à bord du

canot semi-rigide a tout de même pu procéder à la pose d'une balise satellite - hélas restée muette - et au prélèvement de deux échantillons de peau, précieusement conservés au congélateur en attendant leur envoi vers l'Université de Groningen et sa base de données de plus de 8 500 biopsies pratiquées sur des baleines à bosse de l'Atlantique. La multiplication des missions Megara permet de capitaliser les données, les photos, les observations et les prélèvements ADN, qui restent restreints dans les Antilles françaises. Mais les premiers résultats laissent entendre que "nos" baleines sont en relation avec des populations également observées au sein des eaux du Cap Vert. Et le public pourra partager cette aventure grâce au travail d'un vidéaste embarqué à bord!





Beaucoup de bruit dans le monde du silence





Quelque part dans les eaux de la Réserve naturelle, à une quinzaine de mètres de profondeur, un micro enregistre tous les sons sous-marins. Et il y en a beaucoup. Les bruits naturels émis par les crevettes, les poissons ou les mammifères marins - principales espèces concernées par cette expérience - mais aussi la pollution sonore dont l'Homme est à l'origine, comme les bruits de moteurs ou ceux liés à la prospection sismique. Cet enregistreur acoustique autonome se déclenche toutes les quatre heures et enregistre pendant une heure tous les décibels qui passent à sa portée. Il a été installé en décembre 2016 par trois chercheurs américains de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et un chercheur de l'Université de Floride, qui ont mis en place davantage de ces dispositifs dans les autres îles de la Caraïbe française. Ces quatre scientifiques travaillent dans le cadre d'une mission de suivi des baleines à bosse et autres mammifères marins baptisée CHAMP, pour "Caribbean Humpback Acoustic Monitoring Program". Le piège acoustique déployé à Saint Martin par 16 mètres de fond a enregistré 1 heure toutes les 4 heures sur 137 jours. Les enregistrements révèlent la présence de chants sur 123 des 137 jours étudiés. Des chants ont été enregistrés au cours de la période s'étendant du premier au dernier jour, signifiant que la période de présence des animaux dépassait donc celle de l'étude. Des enregistrements ont eu lieu fin juin et font partie des plus tardifs pour l'ensemble des localités étudiées. Les données traduisent également la présence de dauphins. D'autres résultats et études à venir.

Le sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins dans la Caraïbe française a également confié à la Réserve naturelle un autre enregistreur acoustique autonome, très spécifique, puisqu'il ne se déclenche que lorsqu'il perçoit l'un des nombreux sons émis par les dauphins. L'appareil a été immergé à une dizaine de mètres de profondeur, sur une ligne de mouillage, les dauphins nageant souvent tout près de la surface de la mer. Cette expérience permettra de connaître un peu mieux l'une des rares populations de mammifères marins qui résident à l'année dans les eaux de la Réserve naturelle. À noter : ces deux études se déroulent sans générer de dérangement aux animaux.



Des étangs et des milliers d'oiseaux



f 1250 oiseaux - dont 340 échasses d'Amérique ! - ont été observés en seulement deux matinées en avril 2016 sur neuf des étangs de l'île. Ces données ont été collectées au cours de la campagne annuelle de suivi des étangs et des oiseaux qui les fréquentent, assurée par le pôle scientifique de la Réserve. Un grand nombre de ces oiseaux migrent en automne depuis l'Amérique du Nord et repartent au printemps vers ces latitudes septentrionales, dont certaines sont à plus de 6000 kilomètres de chez nous. Une quarantaine d'espèces de limicoles - ces petits échassiers qui fouillent de leur bec la vase des étangs pour y trouver leur nourriture - a été observée, mais également le canard des Bahamas, seul anatidé à résider à l'année sur l'île, contrairement aux quatre autres espèces présentes en hiver : sarcelle à ailes bleues, sarcelle d'hiver, érismature rousse et morillon à collier. Ce suivi scientifique a réservé quelques belles surprises, avec l'observation d'espèces rares, comme un canard d'Amérique, une bécassine de Wilson, un combattant varié et une harle couronnée. La vie de ces oiseaux est étroitement liée à celle des étangs, toujours surveillés de près par la Réserve naturelle. Des photos sont prises à intervalles réguliers afin d'enregistrer toute variation - défrichement, remblai, hauteur d'eau, couleur de l'eau...- et des limnimètres installés à l'étang de Chevrise, l'étang Guichard, l'étang de Grand-Case et la mare Lucas, à Oyster Pond, permettent d'enregistrer les variations de hauteur de l'eau.







La protection des nids et des œufs de tous ces oiseaux est essentielle, ce qu'ignorent parfois les enfants, comme ceux signalés s'amusant à casser des œufs autour de l'étang de la Barrière. Résultat: seuls deux oisillons ont été observés par la Réserve à la période des éclosions sur cet étang. Pour rappel, la divagation des animaux domestiques est interdite aux abords de ces zones humides protégés par arrêté de protection du biotope, dans l'objectif de préserver la quiétude de ces zones de reproduction privilégiées pour l'avifaune.

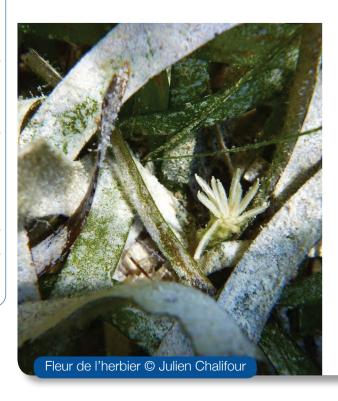
Un atelier en faveur des récifs et des herbiers



Mettre en commun les expériences. Et savoir ainsi ce qui se fait ailleurs. Mais aussi harmoniser les méthodologies et identifier les indicateurs. Cette démarche scientifique a été adoptée du 4 au 10 avril 2017 en Martinique, à l'occasion d'un atelier organisé par l'IFRECOR et des services en charge de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau européenne, au sujet des récifs coralliens et des herbiers de phanérogames marines. Le but était bien évidemment de mieux connaître ces écosystèmes fragiles, afin de mieux les protéger. Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique de la Réserve de Saint-Martin, a échangé avec ses pairs de la Caraïbe française, de l'Océan Indien et même du Pacifique - la Nouvelle-Calédonie était là - mais aussi avec des représentants du Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN), de l'IFRECOR, du ministère de l'Environnement, des services de l'État et de bureaux d'études intervenant pour le compte de l'État. Cette démarche tend à harmoniser les protocoles de collecte d'information, à concentrer toutes les données de suivi et permettre ainsi une meilleure prise en compte de l'état de santé des récifs et des herbiers à diverses échelles.



Une thèse en faveur des herbiers



Fanny Kerninon, interlocutrice IFRECOR pour le suivi de l'état de santé des herbiers en outre-mer, débute une thèse dont l'objectif est de produire une boîte à outils "suivi des herbiers". Elle a réalisé sa première mission dans le cadre de cette thèse à Saint-Martin où, avec le concours des agents de la Réserve, elle a lancé le protocole sur trois stations : le lagon de Tintamare, la baie du Galion à proximité de l'étang aux Poissons et enfin au Rocher Créole, station historique où la Réserve naturelle a mis en place un suivi scientifique depuis 2009. Trois plongées ont été réalisées sur chaque station, avec l'observation de plusieurs paramètres sur un couloir de 50 mètres de long : nombre de pieds d'herbier et présence éventuelle de fleurs, d'algues ou de différentes espèces d'animaux. Également, des sédiments et de l'eau ont été prélevés. La thésarde prévoit de rassembler toutes les connaissances disponibles et de tester le protocole standard, qu'elle contribue à améliorer.

La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés



Merci les écovolontaires!

Le rapport 2016 du suivi scientifique des pontes de tortues marines a été bouclé début 2017. Les 50 écovolontaires ont procédé à 376 patrouilles sur les plages pendant la saison de ponte, d'avril à novembre, et ont relevé 235 traces de tortues venues pondre dans le sable, dont 169 traces de tortues vertes. 60% des 235 traces ont été repérées dans les deux jours suivants l'activité de ponte, grâce à la fréquence des patrouilles, et 53% d'entre elles ont donné lieu à une ponte. Comme toujours, les plages préférées des tortues sont celles de Baie Longue (123 traces), Baie aux Prunes (40 traces) et les deux plages de Tintamare (54 traces). Les résultats cumulés de ce suivi annuel initié en 2009 ayant mis en évidence les plages les plus fréquentées par les tortues, le pôle scientifique réfléchit à une nouvelle priorisation des sites suivis pour



la saison 2017. Ces résultats et cette stratégie de suivi ont fait l'objet d'une soirée thématique le 14 février, dans le cadre du lancement du suivi de la saison de ponte 2017 des tortues marines à Saint-Martin.

Un plan structuré contre la pollution aux hydrocarbures

Que faire en cas de pollution aux hydrocarbures ? Qui agit et comment ? Une formation dispensée par des experts métropolitains et le service des Phares et balises de Guadeloupe a permis de transférer les compétences en cette matière à plusieurs acteurs locaux, qui sont aujourd'hui aptes à intervenir en apportant une réponse structurée. Également, une équipe d'intervention a été constituée au cas où une nappe d'hydrocarbures menacerait les côtes de Saint-Martin. L'ensemble du personnel de la Réserve naturelle y a participé, aux côtés des gendarmes de la brigade nautique, de la SNSM, du personnel des deux marinas de Marigot et des services de la Collectivité. La préfecture et la Direction de la Mer ont coordonné les opérations depuis la cellule de crise créée pour l'occasion. La formation, théorique puis pratique, a porté sur le déploiement de barrages flottants constitués de pains de mousse synthétique, moins



fragiles que les barrages gonflables, mais plus volumineux à stocker. Côté pratique, des barrages ont été testés avec succès à la sortie de la marina Fort Louis, mais avec plus de difficulté dans le chenal du pont de Sandy Ground, en raison d'un courant fort. À savoir : ce matériel sera stocké en Guadeloupe, mais certains exploitants de sites potentiellement à risques - dépôt de carburants, dont la centrale EDF - doivent détenir ce type de matériel.

Des données conservées pour les siècles des siècles





Que deviennent les données stockées dans nos ordinateurs ? Où seront-elles dans 20 ans ? Et après ? Big question à laquelle l'IFRECOR et l'État ont apporté une réponse en ce qui concerne les récifs coralliens et les herbiers français. À l'issue d'un atelier organisé en Martinique en avril 2017, une formation technique a présenté un nouvel outil aux gestionnaires d'aires marines protégées. Cet outil géré par IFREMER permet de stocker et sécuriser toutes les données recueillies par chacun, mais aussi d'en faciliter l'échange et donc de permettre une meilleure exploitation des connaissances, ainsi qu'une meilleure interprétation. Et tout cela au niveau national. La méthode est testée depuis un an à La Réunion et vient d'être lancée dans la région Caraïbe, où les données ne sont pas forcément les mêmes que dans la région indopacifique. Pour Julien Chalifour, cette avancée garantit que les résultats des suivis scientifiques menés depuis plusieurs années sur les fonds marins à Saint-Martin ne risquent pas d'être perdus et peuvent à présent être facilement partagés.

Des échasses passagères clandestines du radeau

On se souvient que la Réserve avait mis à l'eau en octobre 2016 un radeau sur le Grand Étang, aux Terres Basses, afin de favoriser le repos et la nidification des petites sternes, au nombre de 75 sur le site. Le principe fonctionne très bien, excepté le fait que ce sont des échasses d'Amérique qui se sont appropriées l'embarcation en premier. Trois poussins ont été repérés aux jumelles par Caroline Fleury, chargée d'étude milieux terrestres et lacustres, qui avait conçu et dessiné le radeau. L'expérience a prouvé ailleurs que plusieurs



Trois petits poussins repérés sur le radeau aux terres Basses © Caroline Fleury

espèces pouvaient cohabiter sur un même radeau et la Réserve ne perd pas espoir que la petite sterne, dont l'espèce est protégée, se laisse séduire par cette nurserie, où ses œufs seraient à l'abri d'une brusque montée des eaux ou de la gourmandise d'un rat ou d'autre animaux domestiques.

Rappel urgent : il est important de ne pas laisser divaguer les chiens aux abords des étangs, afin de protéger les nids et les poussins. La divagation des chiens est interdite par arrêté de biotope, sur le territoire de la Réserve naturelle et autour des étangs situés hors de la Réserve naturelle.

Actions de police

Une tonne de lambis remise à l'eau







La Réserve naturelle a prêté main-forte à la police de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) à l'occasion de la saisie d'une tonne de lambis congelés, le 27 janvier 2017, chez trois importateurs. L'importation de cette espèce, protégée depuis 1973 par la Convention de Washington, est réglementée. L'importateur doit pouvoir fournir une facture si le lambi provient de

l'Union européenne ou bénéficier d'une autorisation d'importation s'il est originaire d'un pays non européen. Les trois importateurs concernés n'ayant pas demandé d'autorisation, leur marchandise a été saisie et remise à la mer, depuis le bateau de la Réserve naturelle. Ils devront également s'acquitter dune forte amende.

Une parcelle retourne à la nature

On se souvient qu'un jardinier, également vendeur de coquillages, installé selon son bon vouloir le long de l'étang aux Poissons, avait été verbalisé par les gardes le 17 juin 2015 pour occupation illégale du territoire de la Réserve naturelle, destruction non autorisée sur un espace classé en réserve naturelle, exercice d'activités forestières et agricoles dans une réserve naturelle et enfin exercice d'activités commerciales et artisanales, toujours dans une réserve naturelle. Après avoir été identifié grâce aux caméras de surveillance lors d'un cambriolage au Waïkiki, cet individu a été entendu à la gendarmerie. Il s'est avéré qu'il était seulement en possession d'un visa temporaire de tourisme et résidait illégalement sur l'île depuis de longues années. Originaire de Sainte-Lucie, il a été expulsé vers sa patrie. Les gardes ont nettoyé la parcelle sur laquelle il exerçait son activité et avait édifié une caLa parcelle nettoyée après avoir été squattée © Christophe Joe



bane dans laquelle il vivait. Deux bennes entières de débris ont été évacuées vers l'écosite de Grandes Cayes.

Sauvetage d'une tortue fléchée



Le dimanche 12 mars, un riverain informe la Réserve qu'une tortue caouanne est en danger sur la plage de Grandes Cayes, blessée par la flèche d'un fusil harpon. La Réserve aiguille l'animal vers la clinique vétérinaire de Hope Estate, qui prend en charge la tortue, retire la flèche et suture la plaie. Le reptile est ensuite remis à l'eau un peu plus tard dans la soirée. Sachant qui est le chasseur, la Réserve fait un procès-verbal de déclaration, suivi de l'audition du coupable par la gendarmerie. Le braconnier reconnaît les faits et raconte qu'à l'occasion d'un pique-nique sur la plage auquel participait l'un de ses amis ne mangeant pas de viande, il était tout spécialement allé tirer un poisson pour lui. Et là, manque de chance, une tortue passant malencontreusement par là avait reçu dans le cou la flèche destinée au poisson... Il a été condamné pour pêche interdite dans une réserve naturelle par le délégué du



procureur à 150 euros d'amende et 500 euros de dommages et intérêts à la Réserve, qui s'était constituée partie civile. Il aurait pu être condamné pour capture et mutilation d'une tortue marine jusqu'à 150 000 euros d'amende et deux ans de prison.



Un filet de 100 mètres de long au Galion

La pêche est interdite dans la Réserve, mais cela n'empêchait pas un braconnier de Quartier d'Orléans de régulièrement poser un filet de 100 mètres en baie du Galion. Conciliants, les gardes lui avaient déjà demandé à quatre reprises d'arrêter cette pratique illégale, mais il a persisté. Le 3 mars 2017, après qu'il ait menacé les gardes de prendre des informations sur eux et de les retrouver, il a fait l'objet d'un procès-verbal, que la Réserve naturelle a transmis à la brigade nautique.



Saisie d'un filet de 300 mètres

Le 13 mai 2017 vers 17h00, un témoin a appellé la Réserve pour l'informer qu'un individu était en train de poser un filet à la sortie de la baie de Culde-Sac, en pleine réserve naturelle. Les gardes ont vérifié les faits depuis la terre et décidé d'intervenir avant la nuit afin de limiter le nombre de poissons pris au piège. Ils ont constaté que le filet, long de 300 mètres, était déjà calé et l'ont relevé et saisi. Mais plusieurs poissons étaient déjà morts.



Double saisie pour deux pêcheurs

D'abord le 18 février à Grandes Cayes, puis à nouveau deux semaines plus tard au Rocher Créole, les gardes de la Réserve ont saisi les harpons de deux pêcheurs, ainsi qu'une trentaine de poissons à chaque fois. Les individus ont été informés que la pêche était strictement interdite dans les eaux de la Réserve et avertis qu'un procès-verbal serait dressé à leur encontre s'ils récidivaient.



Fin avril 2017, un groupe de croisiéristes ayant loué des quads à Philipsburg n'a rien trouvé de mieux à faire que de traverser la passe peu profonde qui relie le site de l'observatoire aux baleines, sur la route de Coralita, à la petite île distante de 200 mètres. Immédiatement informée par des témoins choqués par cette intrusion sur un site protégé, la Réserve s'est tournée vers le loueur, qu'elle connaît et a déjà in-

Quads dans la Réserve : illégal et stupide!

formé de la réglementation. Il s'est avéré qu'un soustraitant avait fait appel à cette société, qui avait omis de lui transmettre les obligations à respecter dans la Réserve naturelle. La Réserve a identifié le loueur et a dressé un procès-verbal à son encontre. Le gérant de la société a depuis affiché la réglementation dans son espace de location.

La restauration des milieux et des populations dégradées





Des arbres à la place des ruines

La destruction des ruines de l'ancien hôtel au Galion a laissé un vaste espace vide fin 2016, que le Conservatoire du littoral avait prévu de réhabiliter de longue date. L'idée était de planter différentes espèces d'arbres, avant la mise en place de tables de pique-nique, qui bénéficieront de l'ombre fournie par ces végétaux. Les plantations ont eu lieu début février et les espèces sélectionnées sont parmi celles que l'on trouve habituellement en bordure des plages de l'île : raisiniers bord de mer, poiriers pays, catalpas et argousiers.

Petite pousse deviendra grande

Les graines de palétuviers collectées en octobre 2016 par les élèves en classes de sixième et de cinquième du collège du Mont des Accords ont été replantées à l'étang de la Barrière par le pôle scientifique. Ce geste écologique va permettre une réhabilitation plus rapide de la mangrove, mise à mal sur toute l'île par la longue période de sécheresse de 2015. La collecte de ces graines avait clôturée une sortie sur le terrain en compagnie de trois intervenants de la Réserve naturelle, à l'occasion du 25ème anniversaire de la protection des tortues marines dans toutes les îles de la Caraïbe française.







Poisson-lion et ciguatera : on attend la réponse

Le poisson-lion présent à Saint-Martin est-il ou non porteur de la ciguatera ? Deux chercheurs de l'Université de Guadeloupe ont procédé du 23 au 26 mai 2017 à des prélèvements in situ, avec l'aide logistique de la Réserve, et l'on attend les résultats. L'objectif des deux scientifiques était de capturer une trentaine de poissons de cette espèce invasive, sur des sites différents, afin d'effectuer des analyses sur la présence de ciguatera dans leur chair. Seize individus seulement ont pu être pêchés, la densité du poisson-lion étant bien inférieure à Saint-Martin à ce qu'elle est en Guadeloupe. Pourquoi ? Peut-être parce que cette espèce invasive a davantage de prédateurs à Saint-Martin. La Réserve

a confié aux deux scientifiques une quinzaine de poissons-lions précédemment attrapés sur divers sites et stockés au congélateur. Selon Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique à la Réserve, la réponse risque d'être complexe, au regard des analyses déjà effectuées dans le passé par la Réserve. Non seulement le secteur de pêche et l'âge du poisson interviennent, mais le développement de la micro-algue à l'origine de la toxine dépend de plusieurs facteurs, pas toujours réunis : salinité et température de l'eau de mer, mais aussi les conditions du milieu, l'algue se développant au mieux sur le corail mort.









Le centre équestre du Galion déménagera

"Bayside" restera un centre de tourisme équestre et fera l'objet d'un appel à candidature, publié dans la presse et accompagné d'un cahier des charges élaboré par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral. Cette décision a été validée lors du Conseil des rivages français d'Amérique restreint, qui a eu lieu en Guadeloupe le 1er février 2017, ainsi que par le comité de gestion des sites du Conservatoire. On se souvient que les gardes avaient dressé deux procès-verbaux et une mise en demeure du Conservatoire du littoral de libérer les lieux au précédent occupant en 2016, pour pratique d'une activité commerciale non autorisée sur un espace classé en réserve naturelle, ainsi que

pour avoir modifié l'état et l'aspect de la Réserve et effectué des travaux. Cette personne a récupéré ses chevaux et libéré la place, en janvier dernier.

Le Conservatoire du littoral a décidé de raser le site existant et de transférer le centre équestre sur le site tout proche du refuge pour animaux, illégalement installé sur une parcelle classée en réserve naturelle. Le 10 juin, une société locale de travaux publics a démoli les anciens bâtiments et transporté les gravats, le bois et les métaux à l'écosite de Grandes Cayes, où ces matériaux ont été triés dans les règles de l'art.

17 bouées de mouillage tip top à Tintamare



Les 17 bouées de mouillage mises en place par la Réserve naturelle à Tintamare, dont certaines étaient endommagées, ont toutes été réparées. Les gardes attendaient de pouvoir disposer localement d'un perforateur sous-marin pour effectuer ces travaux, réalisés fin mai 2017.



De nouveaux panneaux, interactifs

L'été 2017 a vu le remplacement de tous les panneaux informatifs de la Réserve naturelle. Les prochaines panneaux seront équipés d'un QR code qui permettra au public équipé de smartphones de se rendre directement sur le site internet de la Réserve naturelle de Saint-Martin.



La communication et l'éducation environnementale



Bravo! Une brigade verte au Mont des Accords

Ils sont tous collégiens au Mont des Accords, et ont décidé de participer activement au développement durable de l'environnement de leur île. Sitôt dit, sitôt fait, et la brigade verte de leur établissement compte aujourd'hui plus d'une vingtaine de membres. Afin d'être bien informés et de pouvoir déterminer au mieux quelles actions entreprendre, ils ont demandé son soutien à la Réserve naturelle, bien entendu très heureuse de participer à cette belle initiative. Ainsi, le 17 février 2017, en compagnie d'un enseignant, Madame Maaroufi, d'autres encadrants et de Julien Chalifour, cette brigade verte s'est rendue sur le senti-

er de l'étang de la Barrière, dans la mangrove. Ils ont bombardé de questions l'intervenant de la réserve et connaissent à présent la flore qui compose cette zone humide et la faune qui y vit. Ils savent qu'elle contribue à l'épuration des eaux pluviales qui vont à la mer et sert de nurserie pour les alevins et sont bien conscients que ces services rendus par la mangrove sont très menacés, notamment par les remblais, et que sa restauration est une nécessité. On en saura bientôt davantage sur leur programme, qui se partagera entre la communication et des actions sur le terrain.

Cours de SVT à Pinel

Une trentaine de lycéens de la Cité scolaire connaissent aujourd'hui l'îlet Pinel sur le bout des doigts. Le vendredi 19 mai, ils ont passé l'après-midi sur ce site idyllique, à terre et dans l'eau. À terre, ils ont bénéficié d'une visite guidée avec Ashley Daniel et Caroline Fleury, qui leur ont présenté la flore, leur ont expliqué la ponte des tortues marines sur la plage et les ont informés de la forte présence sur l'îlet de l'espèce invasive Iguana iguana, l'iguane commun qui supplante

aujourd'hui l'espèce endémique Iguana delicatissima. Dans l'eau, Amandine Vaslet et Julien Chalifour ont pris le relais en leur dévoilant l'écosystème constitué par les herbiers, les récifs coralliens et la faune associée, que les jeunes étudiants ont pu découvrir avec leurs masques et leurs tubas. La sensibilisation des scolaires est une mission importante de la Réserve naturelle, à laquelle participent également les enseignants encadrant à l'initiative de cette sortie.







Les régatiers sensibilisés à la présence des baleines

Conformément à son plan de gestion, le sanctuaire Agoa émet des recommandations et préconise les bons gestes lors de manifestations nautiques d'envergure, afin de réduire les impacts potentiels sur les mammifères marins et les risques de collision, de dérangement et de harcèlement. En 2017, cinq régates et de très nombreux bateaux ont bénéficié de ce soutien: la Heineken Regatta en mars avec 220 voiliers engagés; la Bucket, à Saint-Barth, avec 40 grands voiliers, également en mars; les Voiles de Saint-Barth, pendant laquelle 70 voiliers ont régaté en avril; la Mini Bucket,

en avril, avec 80 participants et enfin l'Hippocup en juin, qui a vu 32 voiliers régater entre Saint-Martin, Anguilla et Saint-Barth. Les organisateurs et les autorités locales compétentes sont sollicités et une fiche d'informations est glissée dans le dossier de course de chaque participant. Ce travail est rendu possible grâce au partenariat étroit qu'Agoa a su installer avec le nouveau directeur de la Mer de Saint-Martin, la préfecture, l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth et bien sûr la Réserve naturelle de Saint-Martin.



L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions





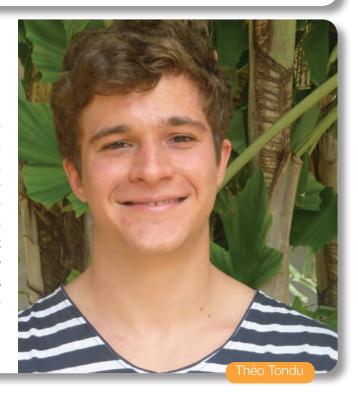
Gestion partagée avec la Collectivité

Le premier comité de gestion spécifiquement consacré aux sites du Conservatoire du littoral à Saint-Martin s'est tenu le 15 novembre 2016 en préfecture, en présence notamment de la préfète Anne Laubies, du sénateur Guillaume Arnell et du délégué Outre-mer pour le Conservatoire, Alain Brondeau. Le rapport d'activités 2016 a été présenté à cette occasion, ainsi que les projets pour 2017. Parmi les interventions des participants, on retiendra que la perte de profondeur des étangs pose problème, leur

désenvasement faisant d'ailleurs partie des préconisations de l'étude réalisée sur les étangs en 2011. Guillaume Arnell s'est par ailleurs dit favorable à une cogestion des étangs entre le Conservatoire, la Réserve et la Collectivité, qui souhaite être associée aux richesses de son patrimoine classé. Cette option a été favorablement accueillie par tous. Le comité de gestion a approuvé le principe d'une cogestion du site du Galion entre la Réserve naturelle et la Collectivité.

Un stagiaire et des cactus

I héo Tondu, né à Saint-Martin il y a 20 ans, a été accueilli à la Réserve naturelle pour un mois de stage, entre février et mars 2017. Étudiant en métropole, il prépare un BTS pêche et gestion de l'environnement marin et a enrichi ses connaissances en travaillant avec le pôle scientifique de la Réserve naturelle, mais aussi en participant sur le terrain aux patrouilles avec les gardes. Sa mission principale a consisté à affiner la cartographie existante des différentes espèces de cactus dans la Réserve, notamment à Tintamare.



Romain Renoux : du rocher Créole au rocher de Monaco



Arrivé à la Réserve naturelle en 2010, Romain Renoux a quitté Saint-Martin pour Monaco, où il est en charge de coordonner les fonds dédiés à l'ensemble des aires marines protégées (AMP) de Méditerranée, puis de la mise en place d'un mécanisme d'attribution de subventions en faveur de ces AMP. Son expérience au sein du projet européen BEST, qui comporte une belle similarité et dont il a été responsable pour le hub caraïbe de 2013 à 2017, lui est très utile. Également correspondant du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, il s'est réjoui que l'ensemble des actions menées à Saint-Martin fasse l'objet d'une reconnaissance de l'ensemble des partenaires sur le rôle de "hub" que joue l'île dans la Caraïbe en matière de protection des océans et des mers. À

l'heure du départ, il s'est remémoré les moments forts qu'il a connus à Saint-Martin, dont la première convention de partenariat signée avec un établissement scolaire - le collège de Quartier d'Orléans - en 2010 ; l'aménagement du sentier de découverte de l'étang de la Barrière, avec le Conservatoire du littoral ; l'identification de 818 espèces marines lors d'une mission scientifique en avril 2012 et surtout la promotion de la coopération régionale, qu'il a mené dans tout le bassin caraïbe. "Il nous faut rester vigilants au quotidien pour la préservation du patrimoine naturel de Saint-Martin et garder intacte notre capacité à nous indigner lors des atteintes à l'environnement," a-t-il confié avant de partir.









Toutes les réserves de France en Martinique

300 personnes ont participé au congrès annuel des réserves naturelles de France (RNF), qui s'est tenu du 29 mai au 2 juin 2017, à Schoelcher, en Martinique. La Réserve de Saint-Martin était représentée par son directeur, Nicolas Maslach, accompagné de Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique, et de Franck Roncuzzi, responsable du pôle Police de la nature. Cette grand-messe des réserves de France voit chaque année l'élection des bureaux et la constitution des différentes commissions. Ainsi, Franck Roncuzzi participe à la commission Police et personnel et Julien Chalifour à la commission scientifique. Et tous les trois font partie de la commission outre-mer, qui célébrait ses dix ans. L'événement a été l'occasion pour la Réserve

de Saint-Martin d'échanger avec ses homologues de l'hexagone sur les problématiques communes et les chantiers en cours ou prévus, dont les enjeux dépassent le niveau local. La commission outremer a débattu de l'ensemble de ses compétences et s'est particulièrement intéressée aux mesures compensatoires qu'une réserve peut exiger d'un aménageur à l'occasion d'impacts à l'environnement. Elle a notamment réfléchi au type de compensations possibles et aux bonnes manières de les utiliser en faveur des espaces naturels. Un dernier atelier a réuni toutes les réserves afin de traiter du statut des gestionnaires : 60% des réserves étaient gérées il n'y a pas si longtemps par des associations, mais ne sont plus que 40% aujourd'hui.

Le renforcement de l'intégration régionale



Agoa: whalewatching et projets 2017

Le dernier conseil de gestion du sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins s'est déroulé le 11 janvier 2017 en Martinique, en deux temps. Saint-Martin y était représenté par Ramona Connor, vice-présidente de la Collectivité; Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle; Bulent Gulay, président de Métimer; Laurence Vallette pour Marine Time et Romain Renoux bien sûr, représentant d'Agoa à Saint-Martin.

Le conseil s'est d'abord concentré sur quelques réalisations 2016. Notamment le whalewatching et les bonnes pratiques qui doivent accompagner cette activité. La plupart des opérateurs de whalewatching ont bénéficié d'une formation en octobre 2016, afin de les sensibiliser à ces pratiques. Également, Agoa a accompagné les organisateurs de manifestations nautiques d'envergure. Le bilan du partenariat avec l'association "Mon école, ma baleine" a mis en lumière, outre la conception d'outils pédagogiques, des interventions dans 14 classes sur les quatre îles de la Caraïbe française, ainsi qu'une sortie en mer fin juin 2016 pour une classe de cinquième du collège de Quartier d'Orléans.

Dans un second temps, les projets 2017 ont retenu l'attention des conseillers, le principal étant le programme REMMOA - pour "recensement des mammifères marins et autre mégafaune pélagique par observation aérienne" - lancée en 2008 dans les Antilles par l'Agence des aires marines protégées. Ce programme national a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les espèces telles que les mammifères et les oiseaux marins, les raies, les requins et les tortues marines, afin de renforcer leur protection. Les différentes zones marines couvertes par REMMOA en 2017 - Martinique, Dominique, Guadeloupe,



Saint-Barth, Saint-Martin, Sint Maarten, Saba, Saint-Eustache - vont faire l'objet d'un nouveau survol. La comparaison entre les résultats des différentes phases devrait permettre d'estimer l'évolution des populations des différentes espèces et apporter des informations utiles sur la qualité du milieu marin. Le programme fournit aussi une image de la répartition en mer de certaines activités humaines - trafic maritime, pollution, pêche... - qui pourraient être sources de menaces envers la mégafaune pélagique sur cette même zone. Un second projet, baptisé CARI'MAM, a pour ambition de renforcer la coopération internationale entre plusieurs pays de la Caraïbe, dont les îles françaises, afin d'améliorer les connaissances sur les mammifères marins et la gestion des sanctuaires. Enfin, le conseil a proposé de se doter d'un arrêté préfectoral d'observation des mammifères marins qui concerneraient tous les usagers de la mer, y compris les plaisanciers, l'arrêté actuel ne concernant que les professionnels du whalewatching. Avec un tel arrêté, les règles d'approche et d'observation seulement conseillées aujourd'hui deviendraient obligatoires demain.

Comme en novembre 2015 à Saint-Martin, un "Kozé Agoa" a été organisée en Martinique la veille du conseil de gestion, le soir du 10 janvier. Invité sur le campus universitaire dans l'auditorium de la faculté de droit, le public a pu découvrir les mammifères marins de la Caraïbe, le sanctuaire Agoa, le projet CARI'MAM (lire article ci-dessus) et les initiatives portées par les associations martiniquaises. Il a également été sensibilisé aux bonnes pratiques de l'observation des cétacés.



De gauche à droite, en bas : Ramona Connor, vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin ; Yvon Combes, président du conseil de gestion d'Agoa ; Ferdy Louisy, président du Parc national de Guadeloupe et membre du conseil d'administration de l'Agence française de la biodiversité ; Sabine Garnier, chargée de mission du projet Carimam. En haut : Romain Renoux, représentant d'Agoa à Saint-Martin et François Colas, chef de l'antenne Antilles de l'Agence française de la biodiversité.

Réunion sans frontières sur les baleines à bosse





Inspirée par un concept de l'Atlantisme, la Commission européenne lance le projet de mise en réseau d'aires marines protégées de tous les pays limitrophes de l'Océan Atlantique, Nord et Sud. Romain Renoux, coordinateur du projet européen BEST pour les îles de la Caraïbe et représentant du sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins à Saint-Martin, était invité mi-novembre 2016 au premier atelier de travail concernant ce projet, la Commission européenne désirant mettre en oeuvre des actions pilotes pour démarrer le partenariat entre les nations. Il y a présenté les actions menées par Agoa, mais aussi par la Réserve naturelle dans le cadre de la mission Megara, sur les corridors de migration des baleines à bosse, qui ne connaissent pas les frontières. Séduite, la commission européenne a décidé de financer la mise en place d'ateliers de travail avec les aires marines protégées déjà impliquées sur ces sujets - France, Pays-Bas, République Dominicaine et États-Unis - mais aussi avec les

pays désireux d'améliorer leurs connaissances au sujet de ces corridors, tels notamment les Bermudes. Et c'est ainsi que le premier atelier s'est tenu du 15 au 17 mai à Saint-Martin, au Beach hôtel. Saint-Martin, Sint Maarten, Saint-Barth, la Guadeloupe, la Martinique, les Bermudes, Les États-Unis, les Pays-Bas et le Cap Vert ont ainsi pu partager leurs expériences et leurs connaissances. Tous ces territoires reliés par les couloirs de migration des baleines à bosse sont bien conscients qu'il est important que chaque pays fasse son travail de protection pour une protection efficace des grands mammifères marins. Pour Saint-Martin, Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique de la Réserve, et Michel Vély, président de l'association Megaptera, ont exposé ensemble les résultats des trois missions Megara réalisées en 2014, 2015 et 2017, faisant valoir ainsi l'importance de la zone de reproduction entre Saint-Martin, Anguilla et Saint-Barth.



Réunion intercaribéenne à la COM





Le 12 décembre 2016, Romain Renoux a participé à une réunion initiée par la Collectivité dans le cadre de la procédure d'adhésion de Saint-Martin à l'Organisation des états de la Caraïbe orientale (OECO), en anglais Organisation of Eastern Caribbean States (OECS). Aline Hanson présidait, aux côtés de l'ambassadeur de l'OECS, et plusieurs sujets d'intérêt commun à la Collectivité et à cette organisation ont été exposés. Romain Renoux, coordinateur du projet européen BEST pour les îles de la Caraïbe, représentait la

Réserve naturelle et a présenté les deux programmes BEST en cours. Le premier concerne le financement de projets de conservation de la biodiversité, et le second l'identification et la spatialisation des zones à enjeux en matière de biodiversité, dans les deux cas dans les territoires européens de la Caraïbe.

En janvier 2015, le Conseil exécutif de la Collectivité a voté en faveur de l'adhésion de Saint-Martin à l'Organisation des états de la Caraïbe orientale (OECO), en tant que membre associé. L'OECO, en anglais Organisation of Eastern Caribbean States (OECS), est une entité de consultation, de coopération et d'action concertée entre plusieurs pays et dépendances des Petites Antilles. Ses domaines d'activité prioritaires sont le commerce, le transport, le tourisme durable et la gestion des catastrophes naturelles. Les membres de cette organisation sont Antigua et Barbuda, la Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie et enfin Saint-Vincent et les Grenadines. Anguilla, les Îles Vierges Britanniques et la Martinique en sont membres associés.

Collaboration franco-américaine en faveur des AMP

Saviez-vous que les États-Unis et la France collaboraient sur les enjeux environnementaux marins et la gestion des aires marines protégées (AMP)? Les 18 et 19 janvier 2017, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et l'ambassade de France aux USA ont organisé en Virginie les "French American Talks on Oceans" (FACTO). L'Agence française de la biodiversité faisait partie des invités, ainsi que Sandrine Pivard, la nouvelle directrice du CAR-SPAW. Romain Renoux, qui représentait le sanctuaire Agoa à Saint-Martin a pu intervenir par visioconférence. Il s'est exprimé sur la Réserve naturelle de Saint-Martin, le sanctuaire Agoa et bien sûr la mise en réseau des



sanctuaires de protection des mammifères marins de la Caraïbe aux USA: Agoa pour la France, Yarari pour les Pays-Bas, La Samana en République Dominicaine et le Stellwagen Bank, géré par la NOAA au large de Boston. Il a également insisté sur la nécessité de coopération transfrontalière entre les nations afin de répondre aux enjeux de connectivité écologique. Cette coopération avance, notamment avec le projet CARI'MAM et le programme de jumelage entre sanctuaires.

Un nouveau parc marin. Bravo Aruba!







Créer une aire marine protégée. Voici le défi que s'est lancée l'île néerlandaise d'Aruba avec son tout récent Marine Park. Situé en bordure des dernières zones côtières préservées de cette île éminemment touristique, le Marine Park d'Aruba est situé dans la continuité du parc national terrestre Arikok, du Spanish Lagoon - zone humide classée RAMSAR - et de la plage de Mangel Halto. Le projet, porté par la Direction de la nature et de l'environnement au sein du gouvernement de cette île, bénéficie d'un financement du programme européen BEST en faveur des PTOM, à hauteur de 300 000 euros, sur un budget total de 350 000, de mai 2016 à avril 2019. Aruba a également reçu

le soutien de BEST pour identifier le périmètre de cette zone de conservation de la biodiversité marine et élaborer son plan de gestion. Romain Renoux, coordinateur du projet européen BEST pour les îles de la Caraïbe, a été accueilli sur place par les acteurs de la création du Marine Park, du 20 au 22 février 2017, afin de constater avec eux l'avancée du projet, les inévitables difficultés rencontrées et les premiers résultats concrets. Venant de Saint-Martin, où la Réserve naturelle a été créée en 1998, il a pu rassurer ses hôtes sur le travail accompli, sans leur cacher les obstacles qu'ils rencontreront avant que le parc soit pleinement accepté par le public.

Chaque année, l'Union européenne invite les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) du monde entier à un grand Forum destiné à faire le point sur l'appui que l'Europe apporte et peut apporter à ces territoires. La dernière rencontre a eu lieu les 23 et 24 février 2017 à Aruba et a permis aux délégations venues de l'Atlantique, de la Caraïbe, du Pacifique, de l'Océan Indien et même des Terres australes de rencontrer les représentants de la Commission européenne et des quatre états membres (Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). Romain Renoux, coordinateur du projet européen BEST pour les îles de la Caraïbe, était là et a pu valoriser les actions concrètes de préservation de la biodiversité dans les douze PTOM de la Caraïbe, qui étaient tous représentés.



BEST: 2 beaux projets à Anguilla



Deux projets présentés par Anguilla ont été sélectionnés par le programme BEST et sont actuellement en cours de réalisation. Romain Renoux a rendu visite à ses voisins insulaires les 11 et 12 avril 2017 en compagnie d'Élise Queslin, chargée du projet BEST au Carspaw, afin d'évaluer l'avancée de ces projets.

Premier projet : protéger les tortues marines d'Anguilla

Anguilla s'inquiète pour ses tortues marines, dont les populations ont considérablement décliné en raison de leur surexploitation, comme partout ailleurs dans la Caraïbe. Afin d'inverser cette tendance, le Department of Fisheries and Marine Resources d'Anguilla s'est fixé cinq objectifs, à développer entre mai 2016 et avril 2019 :

- Identifier et évaluer les populations de tortues marines, ainsi que les sites qu'elles fréquentent.
- Identifier les menaces dont elles sont victimes et élaborer des stratégies pour les contrer.
- Définir et mettre en place le cadre et les actions nécessaires à la protection des tortues marines et au développement de leurs populations.
- Apporter une expertise technique accrue au niveau local pour la protection des tortues marines et le renforcement des connaissances à leur sujet.
- Mieux sensibiliser le public, localement et à l'extérieur, sur l'importance de la protection des tortues marines et du littoral.

Il va s'agir entre autres de former une vingtaine de guides - parmi lesquels des pêcheurs - à la pratique d'écotours autour et au sujet des tortues marines.



D'un montant total de 440 000 euros, ce projet est financé par BEST à hauteur de 400 000 euros. LÉGENDE ZU

Mission de reconnaissance sur le terrain. De gauche à droite : Stuart Wynne (directeur du Department of Fisheries and Marine Resources), Janecka Richardson (gestionnaire du projet) et Élise Queslin (chargée de projet BEST, basée au CARSPAW)

Mission de reconnaissance sur le terrain. De gauche à droite : Stuart Wynne (directeur du Department of Fisheries and Marine Resources), Janecka Richardson (gestionnaire du projet) et Élise Queslin (chargée de projet BEST, basée au CARSPAW)



Second projet : préserver l'iguane des Petites Antilles





Lloyd (gestionnaire du projet iguanes)



L'iguane des Petites Antilles - Iguana Delicatissima est en voie de disparition, supplanté par l'iguane commun - Iguana Iguana - espèce invasive avec laquelle il s'accouple et qui finit après quelques décennies par faire disparaître l'espèce endémique. Anguilla a la chance que l'iguane des Petites Antilles n'ait pas encore totalement disparu sur son sol, comme c'est le cas aujourd'hui à Saint-Martin, et devait réagir rapidement pour préserver ce précieux patrimoine naturel. La solution est radicale : il faut isoler l'animal sur une île suffisamment éloignée d'autres terres, pour la rendre inaccessible à l'iguane commun, qui est très bon nageur. La capture d'Iguana Delicatissima a commencé et il faut d'abord s'assurer par un test génétique que l'animal n'est pas un hybride. Seul un test génétique peut le certifier à 100%, les caractéristiques

morphologiques étant parfois trompeuses. Les reptiles sont donc placés dans un enclos en attendant les résultats du test et si tout va bien font ensuite l'objet d'une translocation à Prickly Pear, où aucun iguane commun n'a été repéré. Une étude en cours s'intéresse au transfert des iguanes, à l'évolution de leur population sur leur nouvelle île, leur reproduction, leur régime alimentaire, leurs conditions de vie et a conclu que pour le moment toutes les conditions étaient réunies pour que l'Iguana Delicatissima prospère à Prickly Pear. Les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Eustache, où l'iguane des Petites Antilles est également menacé par l'iguane commun, sont partenaires au travers de l'Agence territoriale de l'environnement et de la Stenapa (Statia National Parks Foundation).

BEST : dernier appel à projets

Le programme européen BEST a lancé son troisième et dernier appel à projets en faveur de la biodiversité des PTOMs de la Caraïbe et en a présélectionné huit. Le montage des dossiers pouvant s'avérer complexe, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à Saint-Martin les 15 et 16 juin au Beach Hôtel de Marigot afin de former et d'accompagner les candidats, avant la remise de leur dossier final. Anguilla a participé, aux côtés de Bonaire, des Bermudes, des îles Cayman, de Curaçao, de Saint-Barthélemy, de Sint Maarten et des Turks & Caicos. Ce sera à un comité d'experts d'évaluer les propositions, et à la Commission européenne de retenir les meilleures.

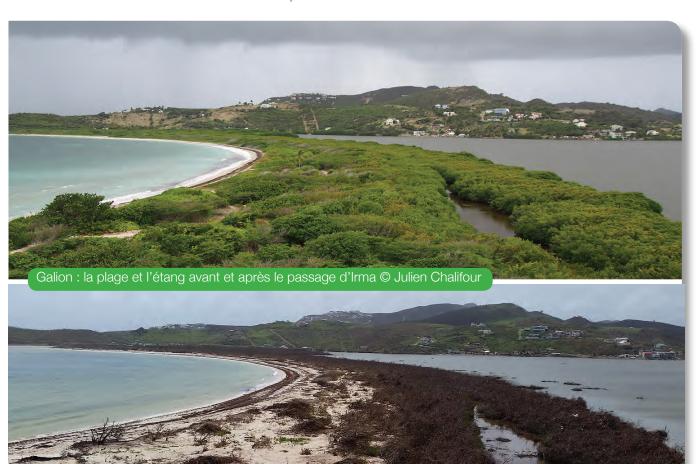




Irma 6 septembre 2017

Irma: une catastrophe naturelle





 ${\sf S}$ aint-Martin se préparait à célébrer les 20 ans de sa réserve naturelle et n'avait pas invité Irma à se joindre aux festivités. En quelques heures, au matin du 6 septembre, les vents de près de 360 km/h de ce cyclone sans précédent ont considérablement endommagé les fruits de 20 ans de travail. Pour le patrimoine naturel, les dégâts sont immenses. Les mangroves ont été anéanties. Une multitude de déchets, emportés par les éléments, ont été dispersés sur l'ensemble des espaces protégés du littoral et des étangs. La Maison de la réserve, à Anse Marcel, a été inondée et les locaux restent inutilisables. Trois véhicules, heureusement assurés, sont hors d'usage, et les deux bateaux nécessitent des travaux de réparation importants. Les aménagements terrestres - carbets, observatoire aux oiseaux, matériel informatif, ponton, sentiers de découverte - ont soit disparus, soit été très endommagés. Il n'existe malheureusement pas d'assurance

pour les espaces naturels et les dégâts sont estimés à près de 850 000 euros pour les seuls aménagements. Plus de la moitié du budget de la réserve repose sur sa capacité à s'autofinancer à hauteur de 470 000 euros par an, grâce aux activités économiques et écotouristiques autorisées à travailler sur ses plus beaux sites. Il est clair que la fréquentation touristique sera inexistante fin 2017 et quasiment nulle en 2018. Il s'agît à présent de nettoyer les espaces terrestres, marins et lacustres. Les aménagements, l'ensemble des équipements détruits ou endommagés ainsi que les espaces d'accueil du public seront remis en place grâce au soutien financier du Conservatoire du littoral. Nous y travaillons déjà. Dans le même temps nous proposerons, grâce au soutien financier de l'Agence française de la biodiversité, des actions innovantes de reconquête de la biodiversité et de restauration écologique en mer, à terre et pour les espaces lacustres.























Activité de la Réserve naturelle de Saint-Martin depuis le 6 septembre 2017

Reef Check: 10ème édition





Du 4 au 6 décembre 2017, le diagnostic Reef Check s'est déroulé comme chaque année depuis avril 2008. Cette dixième édition a concerné le site historique du Galion, ainsi que les trois sites étudiés depuis trois ans : Caye Verte, Pinel et le Rocher Créole. Les données collectées n'ont pas encore été traitées, mais peu d'impact a été relevé sur la faune et la flore fixée (corail, gorgones, éponges...). La faune mobile - poissons et crustacés - semble en revanche avoir été perturbée et modifiée, mais seule l'exploitation des données permettra de déterminer exactement son état. Une faible

présence de déchets post Irma a été observée sur ces quatre sites sous-marins, hormis au Rocher Créole où il faudra dégager mâts, bômes et cordages. Le suivi mondial Reef Check permet de contribuer à l'évaluation globale de l'état de santé des récifs coralliens. Les données seront transmises à Reef check France pour alimenter la base de données Reef Check International. Comme chaque année, elles feront l'objet d'un rapport consultable en ligne sur le site internet de la Réserve naturelle.



Tortues marines : 315 patrouilles, malgré Irma



La cinquantaine d'écovolontaires dédiée au suivi des pontes de tortues marines a procédé en 2017 à 315 patrouilles de reconnaissance sur les onze plages retenues par la Réserve. Ils ont relevé 131 traces, dont 96 dataient de moins de 24 heures. 94 traces ont été laissées par des tortues vertes et 36 par des tortues imbriquées. Un tiers des traces ont donné lieu à une ponte. D'autres traces ont été relevées sur l'île, en dehors des onze plages arpentées par les écovolontaires, et notamment 8 traces de tortues luth, dont 6 sur la baie Orientale. Deux émergences de tortues luth

ont été signalées en 2017, l'une sur la baie Orientale et l'autre près de la Samanna, à Baie Longue. Irma a bien entendu eu un impact sur le suivi des pontes, qui s'est arrêté net le 6 septembre, le quotidien des écovolontaires s'étant brusquement beaucoup compliqué. Pour la première fois depuis son lancement en 2009, le suivi déplore trois mois d'observation en moins. La saison de ponte 2018 sera très intéressante à suivre et la Réserve fera une nouvelle fois appel aux bonnes volontés.



Belle liaison au Galion

Irma a profondément modifié le rivage, comme on le voit au Galion, où une connexion est apparue naturellement entre les salines d'Orient et la baie de l'Embouchure. Cette liaison a permis d'évacuer le trop plein d'eau accueillie par les zones humides et permet actuellement un meilleur renouvellement des eaux circulant au sein des deux étangs de la baie, soit des eaux plus claires, moins oxygénées et moins chaudes. Les conséquences sont a priori très positives pour les espèces animales et végétales, précédemment soumises à d'importants stress en saison sèche. La pérennisation de ce chenal pourrait grandement améliorer la qualité des étangs de la baie de l'Embouchure et accélérer le processus de reconstitution de sa forêt littorale, véritable nurserie pour les poissons et crustacés.







BioHab: disparition de 280 parpaings

Il ne reste qu'une vingtaine de parpaings sur les quelques 300 utilisés par la Réserve pour construire les neuf structures des habitats artificiels "BioHab" implantés au large de Petites Cayes, après le passage d'Irma! Où sont passés les 280 autres blocs de béton? Des investigations complémentaires seront menées

lorsque la mer sera de nouveau calme et limpide, mais pour Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique, ce phénomène reste difficile à comprendre. À Pinel, en revanche, le récif artificiel moins exposé à la houle a subi, mais a tenu face aux éléments, malgré la faible profondeur de son site d'implantation.



Au moins deux sites gravement impactés



Depuis novembre, la turbidité de l'eau de mer chargée en sédiments et la houle souvent forte rendent les plongées difficiles et il reste à la Réserve de nombreux sites à évaluer après Irma. Le cyclone a toutefois gravement sévi sur deux sites localisés il y a quelques années en raison de leur densité intéressante en coraux cornes d'élan (Acropora palmata) et cornes de cerf (Acropora cervicornis). La majorité des branches de ces coraux ont été cassées et il

ne reste que les souches des colonies, alors qu'une multitude de fragments de corail jonchent le sol. Ces deux sites - la baie de North Cove à Tintamare et la pointe rocheuse située au sud de la baie Orientale représentaient un refuge pour ces deux espèces de coraux branchus en raison de la température plus fraîche de leurs eaux, régulièrement renouvelée par le mouvement des vagues.

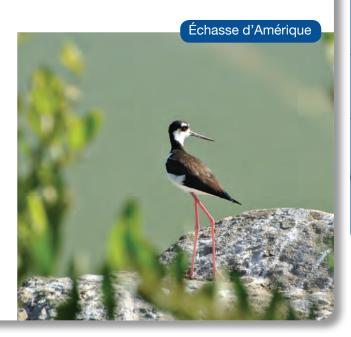




Où sont passés les oiseaux?

Où sont passés les oiseaux? La Réserve naturelle se posait déjà cette question au lendemain du passage d'Irma et n'a pas la réponse. Le suivi scientifique opéré en novembre et en décembre par Caroline Fleury et Ashley Daniel a mis en évidence la présence d'environ un tiers seulement des effectifs habituellement présents les années précédentes. Exemple : entre 164 et 372 échasses d'Amérique avaient été comptées chaque mois en 2016 alors que 65 individus ont été dénombrés en novembre 2017 et seulement 9 en décembre. Du côté des anatidés, parmi lesquels le canard des Bahamas, 102 individus de cette espèce avaient été repérés en décembre 2016 et seulement 43 à la même période cette année. Le niveau d'eau très élevé, notamment à l'étang Guichard, explique en revanche la raréfaction des petits échassiers, tels les chevaliers et les pluviers. L'étang Guichard a toutefois offert un lot de consolation à

l'équipe, avec la présence le même jour de décembre de trois espèces assez rares : un canard souchet, un couple de canards pilet et deux fuligules à tête noire.



Un arrêté pour le whale watching





Suite à la prise d'un nouvel arrêté encadrant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française dans les Antilles le 15 Mars dernier, le Conseil de gestion d'Agoa, qui s'est tenu en Martinique les 29 et 30 novembre, avait pour mission d'élaborer en cohérence une charte des bonnes pratiques du whale watching. Si l'arrêté interdit à toute personne d'approcher un mammifère marin à moins de 300 mètres, une dérogation peut être accordée par les Affaires maritimes, pour peu que le demandeur ait été formé aux bonnes pratiques du whale watching, dispensées par Agoa dans ses nouvelles sessions de formation, et qu'il accepte de signer la charte correspondante. Le 30 novembre, la "charte pour une pratique responsable des activités commerciales d'observation des mammifères marins dans le sanctuaire Agoa" a été soumise au conseil de gestion qui, après examen, a soulevé quelques points de désaccord. Cette charte sera donc mise en place et restera ouverte à évolutions, après examen du conseil. A Saint-Martin, AGOA est représenté par son correspondant local Nicolas Maslach, qui siège par ailleurs au Conseil de gestion avec Julien Chalifour, son suppléant, au sein du Collège des gestionnaires. Agoa a accueilli un nouveau membre au sein de son conseil de gestion en la personne de Michel Vély, président de l'association Megaptera, dont une antenne vient d'être créée à Saint-Barthélemy. Megaptera et la Réserve naturelle collaborent depuis 4 ans sur le programme Megara de suivi scientifique de la migration des baleines à bosse dans nos eaux.

7 tortues échouées ou en détresse



Sept signalements de tortues échouées ou en détresse ont eu lieu en 2017, dont quatre de tortues mortes. Cinq de ces signalements étaient situés en dehors de la Réserve naturelle. La collision avec bateau à moteur représente la première cause de mortalité pour ces reptiles protégés à Saint-Martin, suivie par la fibropapillomatose. Cet herpès virus, originellement connu dans les eaux de Tahiti, touche à présent les tortues du monde entier. L'occurrence de cette maladie, normalement non transmissible à l'homme,

souligne l'importance de ne pas toucher les tortues, notamment pour ne pas en favoriser la diffusion ou le déclenchement d'un individu à l'autre. Deux tortues ont bien failli être victimes d'actes de braconnage, mais ont pu être libérées grâce à la réactivité des témoins et être remises à l'eau. À savoir : leur capture accidentelle par des filets à lambis est la première cause de mortalité des tortues marines en Guadeloupe et en Martinique.



La Réserve n'est pas une poubelle



Courant septembre, P.C., un entrepreneur connu de la baie Orientale, avec l'autorisation de R.P., chef de service de la Collectivité, prétextant l'urgence, délibérément, sans aucune autorisation et en infraction caractérisée avec la réglementation de la Réserve, a entreposé aux abords de l'étang des Salines d'orient, sur un site classé en réserve naturelle, des encombrants collectés sur la baie Orientale. Un procès-verbal est en cours de transmission au parquet. L'ennui supplémentaire est que des particuliers ont déversé leurs déchets au même endroit, imaginant peut-être qu'il s'agissait d'un site officiel de dépôt de débris cycloniques.



Opération nettoyage au Galion



Réceptacle d'une innombrable quantité de déchets de toutes tailles et de toutes origines amenés par Irma, le site du Galion fait l'objet depuis le mois d'octobre de régulières opérations de nettoyage et reprend ses couleurs naturelles. En octobre, la Réserve a consacré plusieurs jours au nettoyage de la plage et de ses alentours au Galion. L'équipe s'est notamment greffée à la cinquantaine de volontaires du groupe Clean St-Martin, qui a réalisé un travail remarquable en rassemblant en tas le long de la route du Galion les déchets collectés sur la plage, qu'il ne restait plus qu'à transporter vers l'écosite. A ce titre, l'équipe de la réserve remercie tous les bénévoles, Verde SXM qui prend en charge tous ces détritus gratuitement, Jardinia qui a mis une benne à disposition au Galion puis s'occupe de son transport vers l'écosite, ainsi que le RSMA de Guadeloupe, qui a nettoyé les abords de la route entre les Salines d'Orient et l'étang aux Poissons avant son départ de l'île.

En novembre et en décembre, avec l'aide de l'association What De 9 et une société de BTP de Quar-



tier d'Orléans, l'équipe de la Réserve a nettoyé une partie des abords de la plage. Parallèlement, toujours au Galion, quatre agents de la Réserve ont collecté près de 20 tonnes de déchets en travaillant d'arrache-pied pendant 19 jours. L'idée, pour la Réserve, est de rendre cette plage publique accessible à la population le plus rapidement possible. Il faudra toutefois prendre garde où l'on met les pieds, car il reste de nombreux déchets sous l'eau.

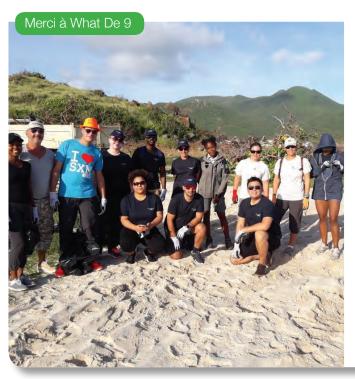
La sécurité reste essentielle

Au delà de l'aspect environnemental, l'aspect sécuritaire est essentiel dans la collecte et l'évacuation des déchets. Une tôle restée enfouie dans la nature se transformera à nouveau en projectile lors du prochain événement cyclonique. Les nombreux conteneurs atterris dans les endroits les plus improbables devront souvent être découpés en petits morceaux pour être évacués. Un travail difficile, mais nécessaire.



Les bénévoles au top!





 W hat De 9, association locale saint-martinoise, en partenariat avec Contour Global, a récemment contacté la Réserve en lui proposant d'une part de renouveler les opérations de nettoyage des sites naturels, mais également de lui faire don de tout le matériel de nettoyage acheminé par elle : râteaux, pelles, outils, gants... Merci! Parallèlement, l'association Clean St-Martin monte en puissance en s'attaquant au nettoyage de la mangrove située derrière les anciens carbets de la baie Orientale. Cette action est complémentaire des actions menées par la Réserve, le site en question étant située hors du territoire de la Réserve et envahi de déchets de toutes sortes. Clean St-Martin accueille dans la bonne humeur toutes les bonnes volontés. Plus de détails sur la page facebook de l'association.

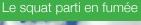
Du pain sur la planche à Pinel et Tintamare

Mi-décembre, la Réserve s'est attaquée au nettoyage de l'îlet Pinel et notamment à l'arrière de la plage, au sud, squattée depuis plus de vingt ans sans droit ni titre par un particulier. Cet individu a été informé qu'il pouvait récupérer ses affaires personnelles sous quinzaine, le reste de son installation ayant été brûlé sur place. Irma n'a pas épargné Pinel : le ponton et le carbet du sentier sous-marin ont disparu, ainsi que l'un des deux carbets du sentier de découverte, l'autre

étant quasiment détruit. Il reste à présent à sécuriser le site en déblayant les débris présentant un danger pour le public. Fin décembre, la Réserve s'est déplacée à Tintamare, où les six tables en bois scellées dans des blocs de béton ont été déplacées en arrière plage par Irma, et bien sûr abimées. L'idée aujourd'hui est d'arriver à reconstituer quatre tables avec les éléments restants des six anciennes tables.









7 600 euros récoltés grâce à 90 donateurs



Dès le lendemain du passage d'Irma, la Réserve s'est inquiétée sur ses capacités financières à réparer les dégâts. Plus de la moitié du budget de la réserve repose en effet sur sa capacité à s'autofinancer, à hauteur de 470 000 euros par an, grâce aux activités économiques et écotouristiques autorisées à travailler sur ses plus beaux sites et dont la plupart seront au point mort en 2018. Sachant que les dommages infligés par Irma aux sites protégés sont estimés à près de 850 000 euros pour les seuls aménagements, la réserve a décidé de

lancer un financement participatif sur le site "gofundme". L'idée était d'inviter les amis de l'environnement à soutenir financièrement la Réserve dans sa nouvelle mission, afin de sauver la biodiversité de ces espaces exceptionnels et qu'ils retrouvent leur beauté originelle. Bilan : 90 donateurs ont permis de récolter 7 600 euros. Une somme bien éloignée des besoins de la Réserve, mais non négligeable, et qui a été utilisée pour financer les premières opérations de nettoyage. Merci à tous les participants!



La réserve à l'honneur dans VSD

À Saint-Martin mi-décembre 2017, la journaliste Alexie Valois et le photographe Alexis Rosenfeld avaient l'intention de faire le point sur la situation de l'île presque 4 mois après le passage du cyclone Irma. Mais leur rencontre avec l'équipe de la Réserve naturelle les a incités à s'intéresser surtout aux sites protégés et tout particulièrement au milieu sous-marin. Cet article et ses photos exceptionnelles, parus dans l'édition de VSD du 4 janvier 2018, mettent en valeur le travail effectué depuis 20 ans par la Réserve naturelle à Saint-Martin et font mieux comprendre l'ampleur de la tâche exigée pour que ces milieux naturels retrouvent leur santé et le visage qui était le leur avant cette catastrophe.



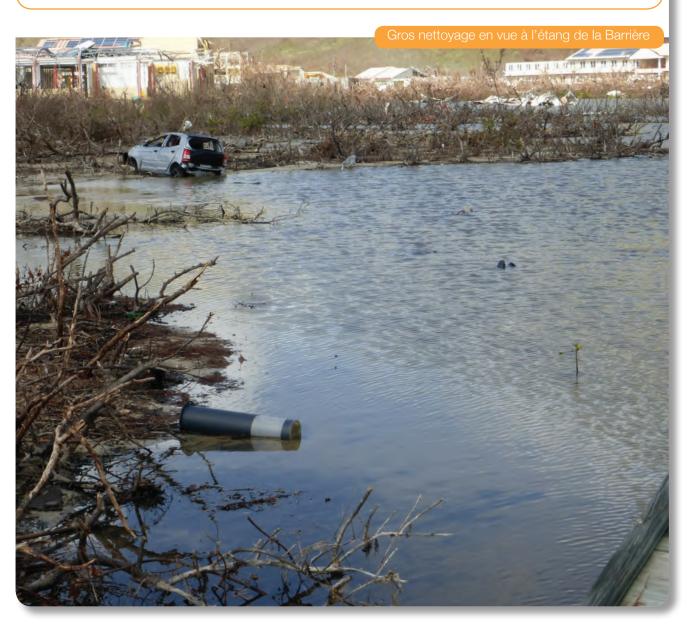
Le Conservatoire lance un appel d'offres



Si la reconstruction de Saint-Martin n'avance qu'à petits pas, la végétation reprend rapidement ses droits et il devient urgent de nettoyer les espaces naturels avant que les déchets ne soient complètement recouverts par les lianes et les jeunes pousses. Ainsi, le Conservatoire du littoral va rapidement lancer un appel d'offres pour le nettoyage de tous ses sites de Saint-Martin, qui s'effectuera sous la surveillance de la Réserve naturelle. Cette opération va particulièrement concerner les sites de la route du Galion, de l'étang de la Barrière, de l'étang de Chevrise, de la baie Lucas, des Salines d'orient, de l'étang aux Poissons et de l'étang de l'anse Marcel. Il faudra par exemple retirer une voiture de l'étang de la Barrière et un conteneur de la mare Lucas. Une fois ces efforts accomplis, il restera à remettre en place les observatoires aux oiseaux détruits par le cyclone, dont l'observatoire de l'étang du cimetière de Grand-Case, détruit pour sa part lors du stockage des déchets cycloniques entreposés là par la Collectivité.

La nature reprend ses droits

Mi-décembre, le Conservatoire du littoral a mandaté une société saint-martinoise pour détruire le refuge pour chiens illégalement installé au Galion et condamné par décision de justice à être démoli. La même société a également enlevé les gravats et les restes du bâtiment abritant le générateur du restaurant implanté depuis des années sur le site sans autorisation et sommé de quitter les lieux par le Conservatoire.



Une nouvelle route et une nouvelle plage



L'urgence faisant loi, une nouvelle route a été construite à flan de colline, au-dessus de la plage de Grandes Cayes et de l'ancienne "route de la décharge". Sa création a été validée par la Collectivité après Irma, à la demande de Jean-Pierre Tey, le directeur de l'écosite, du fait de l'impossibilité d'utiliser la route habituelle, creusée jusqu'à la roche ou envahie par le sable. Demandée depuis des années par Verde SXM, la société gestionnaire de l'écosite, avec le soutien de la Réserve naturelle et du Conservatoire du littoral - respectivement gestionnaire et propriétaire des terrains où passait l'ancienne route - cette nouvelle voie offre un ac-

cès direct et permanent à l'écosite. Le génie de l'armée a encadré sa réalisation, avec l'aide de ses hommes et de son matériel. Les abords de la plage de Grandes Cayes devraient ainsi à terme retrouver un aspect naturel et sauvage, caractéristique de la zone et de son classement en réserve naturelle. L'idée est de réhabiliter ce littoral et de le dédier à l'accueil du public. Prévu de longue date sur ce site de ponte des tortues marines, ce projet aura finalement vu le jour grâce à Irma. Que l'on ne remerciera tout de même pas!



Lent retour à la normale

Irma a provoqué un déplacement massif de sable, qui a modifié l'aspect des plages, la courantologie et le fonctionnement de certains étangs et lagunes. Mais l'expérience nous a enseigné que l'aspect des plages devrait revenir à la normale, petit à petit.



Une stratégie pour la police de l'environnement



La vie de la Réserve a repris un cours un peu plus normal le 22 novembre avec la participation de Nicolas Maslach et de Franck Roncuzzi au "Copolen", le comité de pilotage de la police de l'environnement, en Guadeloupe. Organisée à la demande du parquet de Basse-Terre, cette réunion a eu pour objectif de mettre en place une stratégie opérationnelle de contrôle des espaces protégés régi par le code de l'environnement. Les quatre thèmes concernés lors de ce comité ont été l'assainissement,

l'urbanisme, les espèces protégées et la pollution. Le directeur de la Réserve de Saint-Martin, Nicolas Maslach, et le responsable du pôle aménagements, surveillance et police de l'environnement, Franck Roncuzzi, ont travaillé aux côtés des procureurs de Basse-Terre, d'une juriste, du directeur de la Direction de l'environnement (DEAL) et de représentants de la gendarmerie, du Conservatoire du littoral, de l'ONCFS, de l'ONF, de l'Agence française de la biodiversité et de la Réserve de Saint-Barthélemy.

1er Copolen de Saint-Martin

Le premier comité de pilotage de la police de l'environnement (Copolen) de Saint-Martin s'est tenu mi-décembre, dans l'objectif de mettre en place une stratégie de contrôle en matière de police de l'environnement. Cette stratégie a été examinée en relation avec l'urbanisme et le plan de prévention des risques, en présence de la Réserve, du vice-procureur Yves Paillard, du président Daniel Gibbs, de la préfète



Saint-Martin, l'une des 13 escales Outre-mer



La ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a inauguré l'exposition Escales Outre-mer le 30 novembre au ministère, en présence des médias, de groupes scolaires et de la Réserve naturelle de Saint-Martin, représentée par son directeur, Nicolas Maslach. Celui-ci a pu s'entretenir quelques minutes avec la ministre à propos des impacts d'Irma dans la Réserve naturelle et des actons de reconquête mises en place dans les mois qui ont suivi et ceux à venir. L'exposition, fruit d'un travail collectif dans tout l'outre-mer, a vocation a être itinérante en métropole et en outre-mer pendant plusieurs années. 50 photographes y illustrent pour la 1ère fois la biodiversité des 13 territoires ultramarins - dont Saint-Martin - qui rassemblent 80 % de la biodiversité française. Au-delà de la découverte de ce patrimoine extraordinaire - faune, flore, espèces endémiques ou menacées, écosystèmes emblématiques... - Escales Outre-mer met l'accent sur les aires protégées, dont l'enjeu fondamental est le maintien de la biodiversité. L'objectif des photographes et des partenaires: sensibiliser le grand public, y compris scolaire, à l'importance de préserver nos richesses naturelles ultramarines et, plus largement, les écosystèmes de notre planète.



Eau trouble, suivi annulé

Le suivi sous-marin de la Réserve marine de Saint-Barth, qui devait avoir lieu du 7 au 9 décembre, a été annulé en raison des mauvaises conditions météo. La Réserve de Saint-Martin, un garde de la Réserve de Petite-Terre et le cabinet CREOCEAN étaient venus prêter main-forte à l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth, dans le cadre du compagnonnage annuel lié au suivi sous-marin des réserves naturelles. Les plongeurs ont tenté, mais sans succès,

de dérouler les 150 mètres de ruban gradué sur le transect. Explication : la houle très présente dans les Îles du Nord en fin d'année, contribue à remobiliser la grande quantité de sédiments déplacés par Irma. Cette remise en suspension, responsable d'une importante turbidité de l'eau, marque une restructuration progressive des fonds, sous l'effet de la houle et des courants, pour un retour à la normale. Le suivi a donc été reporté à février 2018.

Saint-Barth est sympa

Momentanément privée de ses deux bateaux - le Contender et le semi-rigide attendant le rapport de l'expert afin de pouvoir être réparés - la Réserve de Saint-Martin remercie la Réserve de Saint-Barth qui lui a prêté un Mako 25 pieds. La situation n'est pas plus brillante du côté du transport terrestre, avec trois des quatre véhicules de la Réserve réduits à l'état d'épaves. La Réserve de Saint-Martin se réjouit des excellentes re-

lations qu'elle entretient avec l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth, avec qui elle collabore régulièrement ainsi qu'avec les autres partenaires des Antilles françaises, au sein de divers réseaux régionaux : Reef Check, le réseau tortues marines, le réseau de suivi des requins et raies, le sanctuaire Agoa et autres réseaux de protection de l'environnement.



Compte-rendu du comité consultatif du 28 novembre 2016



Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Comité consultatif du 28 novembre 2016

Relevé de décisions

Le rapport d'activité de la RNN ainsi que le budget 2016 de janvier 2016 à ce jour ont été présentés à cette occasion.

Étaient présents :

- Anne Laubies, préfète de Saint-Martin
- Régis Armangaud, chef du service des territoires, de la mer et du développement durable de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy
- Michael Wéry, responsable du service direction de la mer
- Yves Paillard, vice-procureur de la République
- L'adjudant de gendarmerie Maillet
- Réné-Jean Duret, conseiller territorial, représentant la Collectivité
- Georges Gumbs, président du CESC
- Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Pierre Aliotti, vice-président de l'association de gestion de la RN
- Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la RN
- Bulent Gulay, président de l'association Métimer et membre de l'association
- Olivier Raynaud, directeur de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth
- Bruno Lizé, expert-comptable

Réserve naturelle de Saint-Martin :

- Nicolas Maslach, directeur
- Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
- Caroline Fleury, chergé d'études scientifiques
- Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
- Steeve Ruillet, garde technicien
- Christophe Joe, garde
- Ashley Daniel, garde animatrice
- Amandine Vaslet, chargé de la réalisation du plan de gestion de la RNN
- Julie Walker, chargée de mission pour le Conservatoire du littoral

Entrée de séance :

• La préfète Anne Laubies ouvre la séance en indiquant qu'il sera nécessaire de renouveler la liste des membres du comité consultatif. Elle souligne ensuite que la DEAL est une expertise technique auprès de la réserve naturelle et de la préfecture de Saint-Martin sur tous les sujets qui concernent la réserve : budget, présentation du rapport d'activités, fixation des subventions d'État en faveur de la réserve. Elle ajoute que la préfecture, d'une manière juridique, est actuellement dans une évolution qu'elle mène avec le préfet de Région pour que la préfecture de Saint-Martin traite directement avec les services locaux. Elle précise que la DEAL continuera d'être l'interlocuteur, mais qu'à Saint-Martin la préfecture est le correspondant de la réserve, et que les problématiques locales seront examinées localement, la vision ne devant pas être uniquement de type régional. Elle termine en expliquant que l'objectif est de renforcer l'administration de proximité.



- René-Jean Duret intervient en rappelant que le dernier conseil territorial a justement voté en faveur d'une préfecture de plein exercice à Saint-Martin.
- La préfète Anne Laubies explique qu'il faut bien avoir en tête que la Collectivité évolue vers davantage d'autonomie et que l'État doit s'intégrer dans la démarche des deux collectivités.
- Nicolas Maslach souligne que la convention entre la DEAL et les services de l'État s'applique depuis plusieurs années, que le dialogue de gestion a lieu tous les ans et que le budget de la réserve est sanctuarisé conformément à la méthode d'évaluation du budget de fonctionnement des réserves naturelles de France. Il ajoute que le budget n'a pas évolué depuis longtemps et qu'il peut ponctuellement être plus important dans le cas d'une action particulière, comme c'est le cas actuellement pour la rédaction du plan de gestion, qui s'accompagne d'une subvention de 15 000 euros supplémentaires par an, pendant deux ans. Il indique que, pour sa bonne gestion, la réserve a besoin d'un fonds de roulement de 4 ou 5 mois, et que la la DEAL souhaiterait mettre en place une convention qui s'étalerait sur plusieurs années.

Présentation du rapport d'activités

Le rapport d'activités a été présenté en vidéo projection, accompagnée des commentaires de Nicolas Maslach.

- La réserve travaille sur la réévaluation et la rédaction de son nouveau plan de gestion.
- La réserve a besoin d'un partenaire pour la construction du projet d'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), pour lequel elle bénéficie de l'aide de l'État dans le cadre du contrat de développement.
- Sept mouillages ont été cassés par les bateaux à Tintamare et la réserve attend un perforeur pour pouvoir les remplacer.
- L'état de la mer à Saint-Martin rend difficile l'activité de whalewatching, mais elle reste possible.
- Les actions de police sont menées avec intelligence et parcimonie, la priorité restant la sensibilisation.
- Certaines activités commerciales sont possibles sur les parcelles classées en réserve naturelle, comme sur la parcelle AW39, où l'installation d'un centre équestre est en projet. D'autres activités ont du quitter les lieux.
- La destruction des ruines de l'ancien hôtel est terminée au Galion, une destruction pour laquelle la commune avait à l'époque sollicité la réserve, après avoir pris une DUP.
- La réserve naturelle et le Conservatoire du littoral partagent les dépenses en matière d'aménagement des sites dans le cadre de la L322-10.



- Le birdwatching est une activité touristique en plein essor, que la réserve contribue à développer sur les territoires qu'elle gère à Saint-Martin.
- Les moyens dont elle dispose ne permettent pas à la réserve de sensibiliser l'ensemble des classes de toutes les écoles de Saint-Martin. Une mission importante de l'ICBI sera de permettre l'accueil de tous les scolaires, mais aussi d'un large public, local et touristique.
- Faute d'avoir été contactée par les organisateurs de la Heineken Regatta, la réserve avait interdit le passage des bateaux sur sa partie marine en 2015. Le message est bien passé et les organisateurs ont pris contact avec la réserve en 2016 afin que les équipages soient sensibilisés, particulièrement à l'éventuelle présence de mammifères marins.
- La population de mammifères marins est relativement importante dans les eaux de la réserve et du sanctuaire Agoa et il est important de continuer les actions, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coopération régionale, ces animaux ignorant les frontières. La réserve envisage de poser de nouvelles balises sur les baleines à bosse en 2017.
- La réserve naturelle de Saint-Martin est l'une des réserves de France qui accueille le plus grand nombre de gestionnaires d'autres espaces protégés.

Présentation du rapport financier

Nicolas Maslach fait un bref exposé sur le budget de la réserve naturelle et de la subvention de l'État, qui s'élève à environ 260 000 euros par an. Il ajoute que la réserve traverse chaque année une période financièrement difficile entre décembre et mars, cette subvention étant versée vers la fin du mois de mars. Ce sont les produits des AOT qui permettent de faire la jonction, notamment pour payer les charges sociales, qui s'élèvent à près de 45 000 euros chaque trimestre. Bien que les gardes ne puissent pas mener toutes les actions de police qu'ils voudraient et que la réserve n'ait pas de secrétaire, la réserve n'envisage pas de créer de poste supplémentaire pour l'instant. Le projet de l'ICBI apportera des recettes supplémentaires, qui permettront d'accroître les missions confiées à la réserve par l'État.

Bruno Lizé présente le rapport financier.

- Arrêté au 31 octobre 2016, le budget s'élève à 553 000 euros. À noter : une baisse de 4,5% des produits de fonctionnement.
- Certains professionnels tardant à payer leur redevance, Nicolas Maslach remarque que 40% du temps de travail de Franck Roncuzzi est consacré à relancer les prestataires et à les rencontrer pour obtenir les paiements. La politique de la réserve est de mettre les mauvais payeurs en demeure, sous peine d'exclusion. Par ailleurs, certaines compagnies travaillent dans la réserve sans l'avoir informée de ces activités commerciales, ce qui est illégal et fait donc l'objet soit d'une procédure de régularisation si l'activité est compatible avec les objectifs du plan de gestion de la RN, soit une demande de cessation d'activité et/ou des poursuites judiciaires.
- Franck Roncuzzi remarque que le nombre de passagers maritimes est fluctuant : 41 800 en 2014, 45 000 en 2015 et 33 200 au 31 octobre 2016.



- En réponse à Michaël Wery, Bruno Lizé explique que le prix des AOT à Pinel est passé en 2016 de 12 à 20 euros le mètre carré. Nicolas Maslach précise que le montant de cette redevance a été décidé par France Domaines.
- Nicolas Maslach exprime sa volonté de voir les dépenses de fonctionnement baisser, dans la mesure où les subventions pourraient baisser dans le futur.
- La convention qui liait la Collectivité à la réserve au sujet de la piscine du Galion, assortie du paiement de 50 000 euros par an pendant trois ans, s'est terminée cette année.
- Suite à la démission du garde Steeve Ruillet, les charges sociales vont baisser en 2017.
- À l'issue de la présentation du budget prévisionnel, Nicolas Maslach fait part des avancées significatives qu'il attend de l'ICBI. Il envisage le dépôt du permis de construire à la fin de l'année 2017 et la pose de la première pierre début 2018.
- Au sujet du projet d'extension des compétences de police de la réserve à d'autres espaces, le procureur Yves Paillard se déclare disposé à apporter son appui lorsque cela sera nécessaire. Il propose également que l'association puisse se constituer partie civile.
- René-Jean Duret félicite la réserve d'avoir acquis un défribillateur cardiaque. Il ajoute que plusieurs personnes sont décédées de crises cardiaques à Tintamare, la SNSM basée à Marigot étant dans l'incapacité de se déplacer dans les temps sur cette distance. Franck Roncuzzi ajoute que la réserve a été identifiée comme base de secours en mer. Elle peut également être réquisitionnée dans des opérations de sauvetage à Anguilla.

Interventions diverses

- La préfète rappelle que le changement d'appellation de la réserve, dans le cadre du changement de statuts de l'association de gestion, ne peut pas être "Agence de la biodoversité de Saint-Martin", dans la mesure où il existe une agence de la biodoversité au niveau national. Il est donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle dénomination.
- La préfète ajoute que la préfecture devra rencontrer la réserve début 2017 au sujet des arrêtés préfectoraux à appliquer sur les territoires qu'elle gère.
- Michaël Wery remarque qu'il faut mettre en place un travail commun préalable entre les affaires maritimes et la réserve au sujet des autorisations d'exercer une activité commerciale dans la réserve. Il remarque que certains bateaux sont autorisés à travailler dans la réserve, mais ne sont pas enregistrés auprès des affaires maritimes. Il cite la société Master Ski Pilou et Nicolas Maslach précise que cette société est interdite dans la réserve.
- Également au sujet des bateaux exerçant une activité commerciale, Michaël Wery remarque que la réserve reçoit les demandes des opérateurs et qu'elle doit être "carrée" au niveau de la réglementation. Il ajoute que l'on peut voir sur le site web de la réserve des opérateurs qui ne sont pas en règle, que la réserve a une délégation de service public et qu'elle traite les dossiers sans avoir de relation avec les affaires maritimes. Nicolas Maslach répond que l'arrêté



préfectoral précise bien que les opérateurs doivent être en règle auprès des administrations qui les concerne s'ils veulent travailler dans la réserve.

La préfète intervient en exposant que son objectif, celui des affaires maritimes et de la DEAL est que les bateaux se mettent en règle et que certains ne le seraient pas.

- Nicolas Maslach ajoute que les arretés prefectoraux de 2010 qui réglementent les activités commerciales dans l'espace marin de la réserve a permis à l'équipe « d'assainir » une situation de non droit qui prévalait aupravant et qu'aujourd'hui les activités commerciales qui ont lieu dans l'espace qu'elle gère sont déclarées, en règle en ce qui concerne la réglementation de la réserve et enregistrées auprès de ses services.
- Sur le thème du développement durable, Nicolas Maslach fait part de sa préoccupation au sujet de la capacité de charge des sites, des nuisances aux tortues marines à Tintamare et du nourrissage des iguanes dans les espaces classés en réserve naturelle. Il ajoute que la réserve ne souhaite pas un accroissement des activités commerciales et qu'elle refuse d'ouvrir ses espaces à d'autres activités commerciales non conformes avec les objectifs du plan de gestion, notamment aux "cigarettes", aux hydroglisseurs, etc... Il ajoute que l'on pourrait penser à un arrêté préfectoral encourageant les activités écologiques dans la réserve.

Mme la Préfète suggère de mettre en place une réunion technique en début d'année dont le but sera d'étudier les réglementations qui doivent et/ou peuvent s'appliquer dans l'espace marin de la réserve. Elle indique que l'arrêté prefectoral précise que les autorisations sont nominatives et « annuelles » et delivrées par la réserve naturelle de Saint-Martin après avis du comité consultatif et qu'il est envisageable de modifier le texte de l'arrêté qui permettrait d'alléger ce renouvellement « annuel ».

Nicolas Maslach indique qu'en effet pour la plupart des entreprises le renouvellement intervient par « tacite reconduction » dès lors que l'entreprise respecte les règles de la réserve mais que certaines font l'objet d'exclusion ou de non renouvellement d'autorisation par le gestionnaire de la RN.

- Michaël Wery rappelle avoir sollicité la réserve pour que celle ci lui communique la liste des entreprises qui exerce une activité commerciale dans l'espace marin de la réserve. Nicolas Maslach a indiqué que cette liste figurait sur le site web de la réserve, mais qu'il serait nécessaire de la mettre à jour.
- Michaël Wery précise qu'il souhaite que les procédures pénales faites à l'encontre des pêcheurs dans la réserve, et donc les procès-verbaux, transitent par la Direction de la mer.
- •Yves Paillard précise que dans le cadre d'une procédure de PV, le destinataire principal est le parquet et que les services admnistratifs concernés sont en copie.
- Michaël Wery informe ensuite le comité consultatif que la Direction de la mer a organisé des formations police de pêche le 27 février 2016 et qu'il reste à la disposition de tous pour d'éventuelles formations dans le futur.
- Harvé Viotty intervient en soulignant que la réserve se bat depuis 16 ans pour avoir sa maison et que l'ICBI est le souhait de tous. La préfète répond qu'il y a une grande différence entre l'ICBI et la réserve naturelle et que l'on change de modèle, avec des conséquences administratives et budgétaires. Nicolas Maslach informe que la réserve ne souhaite pas un



mélange des genres et souhaite que les budgets de son fonctionnement soient sanctuarisés, donc separés du fonctionnement de l'ICBI.

- Franck Roncuzzi considère que l'ICBI donnera une plus-value à Saint-Martin. La préfète répond qu'elle ne dit pas que le projet n'est pas intéressant ni porteur pour les années à venir.
- René-Jean Duret aborde le sujet des énergies renouvelables, marines, éoliennes et solaires, et évoque le jour où l'île devra payer l'électricité à son prix réel. La préfète renchérit en annonçant qu'il faut se poser la question de l'économie d'énergie et d'un plan énergétique.

Conclusion

- Les débats étant clos, Nicolas Maslach demande au comité consultatif s'il est d'accord pour valider le compte-rendu du comité consultatif 2015, le rapport d'activités 2016, le budget 2016, le rapport du commissaire aux comptes et le budget prévisionnel 2017.
- Le comité consultatif valide à l'unanimité le compte-rendu du comité consultatif 2015, le rapport d'activités 2016, le budget 2016, le rapport du commissaire aux comptes et le budget prévisionnel 2017.



Bilan Comptable 2017



RESERVE NATURELLE ST MARTIN

803 Résidence les Acacias Anse Marcel 97150 SAINT MARTIN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

SXM EXPERTISE

Lot 14 ZAC de Hope Estate

97150 SAINT MARTIN

Téléphone 05.90.52.45.79 Télécopie

Numéro SIRET 34910612000034

Sommaire

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Attestation	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Détail de l' Actif	4
Détail du Passif	6
Compte de résultat	7
Détail du compte de résultat	8
Soldes intermédiaires de gestion	11
Détail des Soldes Intermédiaires	12
Règles et méthodes comptables 1	15
Immobilisations	17
Amortissements	18
Provisions au bilan	19
Créances et dettes	20
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	21
Tableau de Financement	22

1

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du *3 mars 2014*, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE SAINT MARTIN relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 493 967 euros

Chiffre d'affaires : 223 866 euros

Résultat net comptable: 32 189 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT MARTIN, le 16 05 2018

Signature: Bruno LIZE Expert comptable

Page:

2

Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
	Etat exprimé en euros	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	4 172	4 172		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions				6 734
	Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles	7 790 140 719	7 790 84 328	56 391	94 573
	Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes	207 387		207 387	207 387
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés				
	Prêts Autres immobilisations financières	34 498 300		34 498 300	20 921 450
	TOTAL (I)	394 866	96 289	298 576	330 065
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	59 391		59 391	
	CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	1 308 36 118		1 308 36 118	205 93 433
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	88 826		88 826	80 884
NO	Charges constatées d'avance	9 323		9 323	11 004
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (II)	194 966		194 966	185 525
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)	424		424	
	TOTAL ACTIF (I à VI)	590 256	96 289	493 967	515 590
	(1) dont droit au bail				

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

34 798

21 371

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

RESERVE NATURELLE ST MARTIN

Page:

3

Bilan	Passif	•
	Etat exprimé en	euros

	DITAIT PASSII Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
	Fonds propres		
	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	360 859	292 844
	Résultat de l'exercice	32 189	68 015
tifs	Total des fonds propres	393 048	360 859
cia	Autres fonds associatifs		
SSC			
Fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	393 048	360 859
ons	Provisions pour risques	10 424	10 000
Provisions	Provisions pour charges		
Pro	Total des provisions	10 424	10 000
	Sur subventions de fonctionnement		
ds	Sur dons manuels affectés		
Fonds dédiés	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
	DETTES FINANCIERES		
Ξ	Emprunts obligataires convertibles		
S	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
DETTES (1)	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 149	66 040
	Dettes fiscales et sociales	46 345	78 525
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1.00
	Autres dettes		166
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	90 494	144 731
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	493 967	515 590
]	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	32 188,75	68 015,11
	1) Dont à moins d'un an	90 494	144 731
	2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1	

4

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2017 12 31/12/2017 mois	01/01/2016 12 31/12/2016 mois	Variations %
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	298 576 60,44	330 065 64,02	(31 489) -9,54
Concessions brevets et droits similaires			
Site internet	4 172 0,84	4 172 0,81	
Amort.brevets licences	(4 172) -0,84	(4 172) -0,81	
Terrains		6 734 1,31	(6 734) -100,00
Plantations pérennes Pinel		6 734 1,31	(6 734) -100,00
Installations techniques, matériel et outillage			
Matériel industriel	6 240 1,26	6 240 1,21	
Outillage industriel	1 550 0,31	1 550 0,30	
Amort. matériel et outillage	(7 790) -1,58	(7 790) -1,51	
Autres immobilisations corporelles	56 391 11,42	94 573 18,34	(38 182) -40,37
Installations de la Réserve	750 0,15	6 838 1,33	(6 088) -89,03
Installations Rocher Créole		3 050 0,59	(3 050) -100,00
Installations Pinel	22 281 4,51	60 029 11,64	(37 748) -62,88
Installations Tintamarre	5 520 1 12	5 950 1,15 5 539 1,07	(5 950) -100,00
Installations Salines d'Orient Installations Etang Gd Case	5 539 1,12	5 539 1,07 3 054 0,59	(3 054) -100,00
Amenagt Etang de Chevrise	15 018 3,04	15 018 2,91	(3 034) -100,00
Materiel de transport	75 164 15,22	115 835 22,47	(40 670) -35,11
Mat.bureau & inform.	9 085 1,84	13 088 2,54	(4 004) -30,59
Mobilier	10 732 2,17	10 732 2,08	\
Matériel de plongée	2 151 0,44	2 151 0,42	
Installat. Etang de Grand Case		6 100 1,18	(6 100) -100,00
Amortissement matériel Réserve	(750) -0,15	(6 838) -1,33	6 088 89,03
Amort. install. Rocher Créole	2 414) 0 40	(3 050) -0,59	3 050 100,00
Amort. installations Pinel Amort. install. Tintamarre	(2 414) -0,49	(37 767) -7,32 (5 950) -1,15	35 353 93,61 5 950 100,00
Amort. install. Tintalliarie Amort. inst. Salines d'Orient	(5 539) -1,12	(5 950) -1,15 (5 539) -1,07	3 930 100,00
Amort. Install. Etang Gd Case	(5 559) 1,12	(3 521) -0,68	3 521 100,00
Amort amengt Etang de Chevrise	(2 695) -0,55	(1 193) -0,23	(1 502) -125,87
Amort.matériel transport .	(52 170) -10,56	(64 329) -12,48	12 159 18,90
Amort.mat bureau & inf.	(7 879) -1,59	(11 740) -2,28	3 862 32,89
Amort.mobilier	(10 732) -2,17	(10 732) -2,08	
Amort. matériel de plongée	(2 151) -0,44	(2 151) -0,42	
Immobilisations corporelles en cours	207 387 41,98	207 387 40,22	
Immo corp en cours	207 387 41,98	207 387 40,22	
Prêts	34 498 6,98	20 921 4,06	13 577 64,90
Prêts aux salariés	34 498 6,98	20 921 4,06	13 577 64,90
Autres immobilisations financières	300 0,06	450 0,09	(150) -33,33
Depots & cautionnements	300 0,06	300 0,06	
Dépôt garantie Dauphin Télécom		150 0,03	(150) -100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	194 966 39,47	185 525 35,98	9 441 5,09
Avances & acomptes versés sur commandes	59 391 12,02		59 391
Frs debiteurs	59 391 12,02		59 391
Créances usagers et comptes rattachés	1 308 0,26	205 0,04	1 103 539,45
Collectif clients débiteurs	1 308 0,26	205 0,04	1 103 539,45
Autres créances	36 118 7,31	93 433 18,12	(57 315) -61,34
Collectif fournisseurs débiteurs	2 873 0,58	96 0,02	2 777 N/S
	2013		2 , , ,

5

Détail de l' Actif

	01/01/2017	12	01/01/2016	12		
Etat exprimé en euros	31/12/2017 ₁	nois	31/12/2016	mois	Variations	%
RENOUX Romain			71	0,01	(71)	-100,00
JOE Frantz		İ	1 717	0,33	(1717)	-100,00
FLEURY Caroline	1 156	0,23		ĺ	1 156	I
Acomptes	600	0,12	600	0,12		I
Tickets restaurant	221	0,04	3 549	0,69	(3 328)	-93,77
ADEP mutuelle	450	0,09			450) [
Charges sociales sur C.P.	795	0,16		1	795	
Produits à recevoir	30 022	6,08	87 400	16,95	(57 377)	-65,65
Disponibilités	88 826	17,98	80 884	15,69	7 942	9,82
Cheques a encaisser	18	İ			18	: 1
Caissse d'Epargne euros	76 947	15,58	56 002	10,86	20 945	37,40
Caisse d'epargne dollars	9 659	1,96	20 078	3,89	(10 419)	-51,89
Caisse	2 202	0,45	4 804	0,93	(2 602)	-54,17
Charges constatées d'avance	9 323	1,89	11 004	2,13	(1 681)	-15,28
Charges constatees avce	9 323	1,89	11 004	2,13	(1 681)	-15,28
Ecarts de conversion actif	424	0,09			424	
Ecart de conversion actif	424	0,09			424	
TOTAL DU BILAN ACTIF	493 967	100,00	515 590	100,00	(21 624)	-4,19

Détail du Passif

Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs 39 5 Frs fact non parvenues 4 5 Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR 4 11 AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P.	12 mois	s		12 nois	Variations	%
Report à nouveau 360 8 Report a nouveau credit 360 8 Résultat 32 1 Total des autres fonds associatifs TOTAL III - Total des Provisions 10 4 Provisions pour risques 10 0 Provisions pour litiges 10 0 Provisions pour litiges 4 Provisions pour pertes de change 4 Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes 90 4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 44 1 Collectif fournisseurs créditeurs 39 5 Frs fact non parvenues 4 5 Dettes fiscales et sociales 46 3 CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais 2 9 Dettes prov conges payes 4 URSSAF 21 7 CGRR 4 AG2R retraite cadres 14 8 Prévoyance AG2R 6 Charges sociales sur C.P. Particip, formation continue 1 5	048 79,5	,57	360 859	69,99	32 189	8,92
Report a nouveau credit 360 8. Résultat 32 18	048 79,5	,57	360 859	69,99	32 189	8,92
Résultat 32 1st Total des autres fonds associatifs TOTAL III - Total des Provisions 10 4 Provisions pour risques 10 0 Provisions pour risques 10 0 Provisions pour litiges 4 Prov. pour pertes de change 4 Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs créditeurs 39 5 Frs fact non parvenues 4 5 Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas 4 Personnel - Notes de frais 2 9 Dettes prov conges payes 4 URSSAF 21 7 CGRR 4 1 AG2R retraite cadres 14 8 Prévoyance AG2R 6 Charges sociales sur C.P. 6 Particip, formation continue 1 5	859 73,0	,05	292 844	56,80	68 015	23,23
Total des autres fonds associatifs TOTAL III - Total des Provisions Provisions pour risques Provisions pour litiges Prov. pour pertes de change Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Frs fact non parvenues Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue 1 5	859 <i>73,0</i>	,05	292 844	56,80	68 015	23,23
TOTAL III - Total des Provisions 10 4	189 6,5	,52	68 015	13,19	(35 826)	-52,67
Provisions pour risques Provisions pour litiges Prov. pour pertes de change Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Frs fact non parvenues 45 Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip, formation continue 15						
Provisions pour litiges Prov. pour pertes de change Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Frs fact non parvenues 45 Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue	424 2,1	,11	10 000	1,94	424	4,24
Prov. pour pertes de change Total des fonds dédiés TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Frs fact non parvenues 45 Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR 41: AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue	424 2,1	,11	10 000	1,94	424	4,24
TOTAL IV - Total des dettes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Collectif fournisseurs créditeurs Frs fact non parvenues Dettes fiscales et sociales CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR 4 11 AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue	000	,02 ,09	10 000	1,94	424	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 44 1 Collectif fournisseurs créditeurs 39 5 Frs fact non parvenues 4 5 Dettes fiscales et sociales 46 3 CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais 2 9 Dettes prov conges payes 4 URSSAF 21 7 CGRR 4 1 AG2R retraite cadres 14 8 Prévoyance AG2R 6 Charges sociales sur C.P. 6 Particip. formation continue 1 5						
Collectif fournisseurs créditeurs 39 5 Frs fact non parvenues 4 5 Dettes fiscales et sociales 46 3 CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais 2 9 Dettes prov conges payes 4 URSSAF 21 7 CGRR 4 1 AG2R retraite cadres 14 8 Prévoyance AG2R 6 Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue 1 5	494 <i>18,</i> 3	,32	144 731	28,07	(54 237)	-37,47
Dettes fiscales et sociales	1 49 8,9	,94	66 040	12,81	(21 891)	-33,15
Dettes fiscales et sociales 46 3 CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais 2 9 Dettes prov conges payes 4 URSSAF 21 7 CGRR 4 1 AG2R retraite cadres 14 8 Prévoyance AG2R 6 Charges sociales sur C.P. 6 Particip. formation continue 1 5		,01 ,93	58 006 8 034	11,25 1,56	(18 432) (3 459)	-31,78 -43,05
CHALIFOUR Julien MASLACH Nicolas Personnel - Notes de frais Dettes prov conges payes URSSAF CGRR 4 1 AG2R retraite cadres Prévoyance AG2R Charges sociales sur C.P. Particip. formation continue		.38	78 525	15,23	(32 179)	
Charges à payer	497 0,1 732 4,4 139 0,8 826 3,0 631 0,1	,60 ,10 ,40 ,84 ,00 ,13	17 57 486 13 155 43 447 6 769 7 072 1 150 4 558 1 813	0,01 0,09 2,55 8,43 1,31 1,37 0,22 0,88 0,35	(17)	-100,00 -100,00 514,33 -96,22 -49,98 -38,86 109,64 -45,16 -100,00 -15,49
Total du passif 493 9	9 <mark>67</mark> 100,0	.00	515 590	100.00	(21 624)	-4,19

Compte de Résultat

	Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
		12 mois	12 mois
Z	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	100	450
PRODUITS D'EXPLOITATION	Prestations de services	223 766	304 996
)II(Productions stockée Production immobilisée		137 332
	Subventions d'exploitation	445 536	465 228
).EX	Dons		
	Cotisations		
DUI	Legs et donations		
<u> </u>	Autres produits de gestion courante Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	4 5 822	9
-	Autres produits	3 622	
	Total des produits d'exploitation	675 227	908 015
7	Achats		
	Variation de stock Autres achats et charges externes	181 364	346 394
ITA.	Impôts, taxes et versements assimilés	1 532	2 193
[0]	Rémunération du personnel	285 977	337 632
EXP	Charges sociales	114 364	121 966
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions accordées par l'association		
GES	Dotation aux amortissements et dépréciations	18 352	21 668
HAR	Dotation aux provisions Autres charges	8	12
ן כ	Total des charges d'exploitation	601 599	829 864
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	73 629	78 151
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
its iers	Intérets et produits financiers	1 026	3
Produits financiers	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	424	
	Intérets et charges financières	2 336	70
Charges inancières	2 - RESULTAT FINANCIER	(1 734)	(67)
finar	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	71 894	78 084
	Produits exceptionnels	3 676	3 312
	Charges exceptionnelles	43 381	13 381
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(39 706)	(10 069)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	679 929	911 330
	EXCEDENT ou DEFICIT	647 741 32 189	843 315 68 015
SNO		32 109	00 013
IBUTI	PRODUITS Bénévolat		
ONTR	Prestations en nature		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Dons en nature		
OLONI	CHARGES		
EVA	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Détail du compte de résultat

	Etat exprimé en euros	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Total des prod	luits de fonctionnement	675 227	100,00	908 015	100,00	(232 787)	-25,64
Ventes de mar	chandises, de produits fabriqués	100	0,01	450	0,05	(350)	-77,78
70100000	Cotisations membres	100	0,01	450	0,05	(350)	-77,78
Prestations de	services	223 766	33,14	304 996	33,59	(81 231)	-26,63
70610000	Redevances AOT	145 954		172 665	19,02	(26 711)	-15,47
70630000	Red. arrêté 2010/019 PREF/SADD	68 019		122 131		(54 111)	-44,31
70800000 70810000	Produits des activités annexes Dons reçus	2 400 7 392		10 200) 1,12	(7 800) 7 392	-76,47
Production im		7 372		137 332	15,12	(137 332)	-100,00
72200000	Production immobilisée			137 332	´	(137 332)	-100,00
					<u> </u>		
Subventions d	_	445 536	ĺ	465 228		(19 692)	-4,23
74000000	Subventions d'exploit	1 348	0,20	500		848	169,52
74005000 74010000	Subv Etude Maison Biodiversité DEAL	258 924	38,35	94 000 258 924		(94 000)	-100,00
74010000	PNG Parc National Guadeloupe	238 924 15 000		238 924	. 20,52	15 000	
74030000	ONCCF	13 000	_,	1 121	0,12	(1 121)	-100,00
74045000	Subv Conservatoire Littoral	16 730	2,48	28 849		(12 119)	-42,01
74050000	Subvention contrat avenir	29 230		27 492		1 737	6,32
74055000	Indemnités activité partielle	4 087	0,61			4 087	
74060000	Conv. Agence Aires Marines Pro	21 218		30 342		(9 124)	-30,07
74070000	BEST	(6 000)		24 000) 2,64	(30 000)	-125,00
74085000	Subventions RNF	5 000				5 000	
74095000	Subventions exceptionnelles	100 000	14,81			100 000	
Autres produi	ts de gestion courante	4		9		(5)	-56,51
75800000	Prod.div.gestion couran.	4		9)	(5)	-56,51
Reprises sur p	rovisions et amortissements, transferts de	5 822	0,86			5 822	
79100000	Transfert de charge	5 822	0,86			5 822	
Total des char	ges de fonctionnement	601 599	89,10	829 864	91,39	(228 265)	-27,51
Autres achats	et charges externes	181 364	26,86	346 394	38,15	(165 029)	-47,64
60400000	Achats d'études prest. service	12 420	1,84	11 505	1,27	915	7,95
60450000	Etudes Maison Biodiversité			137 332		(137 332)	-100,00
60611000	EDF	735	0,11	999	0,11	(264)	-26,39
60612000	Eau	247	0,04	395		(148)	-37,50
60612500	Eau bureaux	58		388		(329)	-84,99
60614000	Carburant véhicules	4 583		4 951		(368)	-7,44
60614500 60620000	Carburant bateaux Fourn, consomables, eau, café	4 362		6 689		(2 327)	-34,79 31,78
60620000	Fourn.entre.& pet.equip.	112 4 941	0,73	85 2 740		27 2 201	80,30
60631000	Petit matériel missions	4 941 761	0,73	3 916	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(3 154)	-80,56
60633000	Uniformes RNF Vêtements travai	267		5 236	´	(4 970)	-94,91
60640000	Fournitures administrat.	582		960	·	(378)	-39,40
60641000	Consommables informatique	636		1 175	·	(540)	-45,93
61310000	Loyer local ASAM	(166)		1 992		(2 158)	-108,33
61320000	Locations immobilières	20 000		24 000		(4 000)	-16,67
61321000	Locations Anse Marcel Loc	4 000	0,59			4 000	
61322000	Locations places de port	5 073	0,75	4 551	0,50	521	11,45
61350000	Locations mobilières	5 007	0,74	50	0,01	4 958	N/S
61351000	Location fontaine à eau	686		749	0,08	(62)	-8,33
61380000	Locations diverses	1 000				1 000	
61400000	Charges locat et coprop	5 000		6 000		(1 000)	-16,67
61500000	Entretien et réparation	1 986		480		1 506	313,39
61521000	Entretien bureaux Acacias	1 712	0,25	2 979	0,33	(1 268)	-42,55

Détail du compte de résultat

		01/01/2017	12	01/01/2016	12		
	Etat exprimé en euros	31/12/2017	mois	31/12/2016	mois	Variations	%
61522000	Entretien Réserve	7 181	1,06	5 419	0,60	1 761	32,50
61522500	Entretien mouillages	1 481	0,22	1 080	0,12	401	37,14
61551000	Entretien bateaux	9 427	1,40	10 219	1,13	(792)	-7,75
61552000	Réparations véhicules	5 200	0,77	13 665	1,50	(8 465)	-61,95
61560000	Maintenance informatique	101	0,01	72	0,01	29	40,78
61561000	Maintenance site WEB	1 795	0,27	1 814	0,20	(19)	-1,03
61611000	Assurance local RC	683	0,10	681	0,08	1	0,20
61615000	Assurances véhicules	2 732	0,40	3 262	0,36	(530)	-16,24
61616000	Assurances plongée	2.500	0,37	480	0,05 0,27	(480)	-100,00 1,63
61617000 61640000	Assurances bateaux Assurances téléphones	2 500	0,37	2 460	0,27	40	1,03
62260000	Honoraires	108 7 317	1,08	108 17 571	1,94	(10.254)	-58,36
62261000	Honoraires prestataires servic	2 085	0,31	936	0,10	(10 254) 1 149	122,76
62262000	Honoraires journal Réserve	1 970	0,29	7 394	0,81	(5 424)	-73,36
62263000	Honoraires plan de gestion	10 344	1,53	5 880	0,65	4 464	75,92
62310000	Annonces et insertions	7 431	1,10	5 096	0,56	2 335	45,82
62330000	Foires & expositions	7 431	, .	2 000	0,22	(2 000)	-100,00
62385000	Sponsoring			1 000	0,11	(1 000)	-100,00
62400000	Transport	94	0,01	271	0,03	(178)	-65,47
62510000	Voyages & deplacements	15 189	2,25	8 272	0,91	6 917	83,62
62560000	Missions	3 774	0,56	4 821	0,53	(1 047)	-21,72
62570000	Frais de restauration	6 491	0,96	8 205	0,90	(1714)	-20,89
62572000	Réceptions	1 775	0,26	1 912	0,21	(138)	-7,20
62575000	Frais de séminaires	10 339	1,53	12 029	1,32	(1 690)	-14,05
62600000	Frais postaux			179	0,02	(179)	-100,00
62630000	Dauphin Telecom	2 464	0,36	3 215	0,35	(751)	-23,36
62640000	Orange	4 179	0,62	5 906	0,65	(1 728)	-29,25
62650000	Frais internet			85	0,01	(85)	-100,00
62666000	Boite mail exchange	499	0,07	562	0,06	(62)	-11,11
62700000	Services bancaires	1 020	0,15	1 952	0,21	(933)	-47,77
62780000	Autres frais s/ prest. service	207	0,03	81	0,01	126	155,56
62800000	Charges externes divers.	000	0.15	315	0,03	(315)	-100,00
62810000 62820000	Concours - cotisations Partenariat soutien	980	0,15	1 029	0,11 0,14	(49)	-4,76 -100,00
				1 250		(1 250)	
	versements assimilés	1 532	0,23	2 193	0,24	(660)	-30,11
63180000	Impôts, taxes, versements assi	1.500	0.22	(269)	-0,03	269	100,00
63330000	Formation continue orga.	1 532	0,23	1 813	0,20	(281)	-15,49
63540000	Droits enreg & timbres			108	0,01	(108)	-100,00 -100,00
63780000	Taxes parafiscales			540	0,06	(540)	
Rémunération	•	285 977	42,35	337 632	37,18	(51 655)	-15,30
64110000	Rémunérations brutes	221 142	32,75	278 944	30,72	(57 802)	-20,72
64120000	Congés payés	28 061	4,16	31 848	3,51	(3 787)	-11,89
64130000 64140000	Primes et gratifications Indemnités et avantages divers	16 774 20 000	2,48 2,96	16 840 10 000	1,85 1,10	(66) 10 000	-0,39 100,00
Charges social	es	114 364	16,94	121 966	13,43	(7 602)	-6,23
64510000	URSSAF	54 943	8,14	63 280	6,97	(8 338)	-13,18
64521000	ADEP	5 854	0,87	6 190	0,68	(336)	-5,43
64530000	CGRR	11 743	1,74	15 152	1,67	(3 409)	-22,50
64531000	UGRC	12 006	1,78	11 010	1,21	997	9,05
64540000	Pole emploi	11 665	1,73	14 012	1,54	(2 347)	-16,75
64550000	Cotisations prevoyance AG2R	2 678	0,40	3 234	0,36	(555)	-17,17
64580000	Charges sociales sur congés	(5 353)	-0,79	(3 004)	-0,33	(2 349)	-78,21
64700000	Tickets restaurant	6 930	1,03	9 140	1,01	(2 210)	-24,18
64750000	Med du travail-pharmacie	788	0,12	1 072	0,12	(283)	-26,44
64820000	Indemnites activité partielle	13 110	1,94			13 110	
64850000	Frais de formation			1 881	0,21	(1 881)	-100,00
Dotation aux a	mortissements	18 352	2,72	21 668	2,39	(3 315)	-15,30
68112000	Dot amort mat immo corp	18 352	2,72	21 668	2,39	(3 315)	-15,30

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
Autres charges	8		12		(4)	-31,18
65800000 Charges diver.gest.cour.	8		12		(4)	-31,18
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	73 629	10,90	78 151	8,61	(4 522)	-5,79
RESULTAT FINANCIER	(1734)	-0,26	(67)	-0,01	(1 667)	N/S
Intérêts et produits financiers	1 026	0,15	3		1 023	N/S
76600000 Gains de change 76800000 Autres produits financ. 76880000 Ecart de conversion	1 026	0,15	3		1 023	N/S -100,00
Dotation aux amortissements et provisions	424	0,06			424	
68650000 Dot.prov/charges financières	424	0,06			424	
Intérêts et charges financières	2 336	0,35	70	0,01	2 266	N/S
66600000 Pertes de change 66880000 Ecart de conversion	2 336	0,35	70	0,01	2 266	N/S 100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	71 894	10,65	78 084	8,60	(6 189)	-7,93
Produits exceptionnels	3 676	0,54	3 312	0,36	364	10,98
77100000 Pro.except.sur gestion	557	0,08	64	0,01	493	765,30
77200000 Produits sur exer.anter.	3 119	0,46	3 248	0,36	(129)	-3,97
Charges exceptionnelles	43 381	6,42	13 381	1,47	30 001	224,21
67100000 Charges except. gestion	2 486	0,37	11 470	1,26	(8 983)	-78,32
67120000 Amendes non deductibles	1.740	0.26	85	0,01	(85)	-100,00
67130000 Majorations deductibles 67200000 Charges exerc. anterieur	1 749 3 480	0,26 0,52	1 826	0,20	1 749 1 654	90,58
67510000 Valeurs compt.actif cede	7 994	1,18	1 820	0,20	7 994	70,50
67560000 VNC actif financeer cédé	150	0,02		İ	150	
67800000 Autres charges exceptionnelles	2 200	0,33		İ	2 200	İ
68710000 Dot prov charg exception	25 322	3,75			25 322	
Résultat exceptionnel	(39 706)	-5,88	(10 069)	-1,11	(29 637)	-294,35
TOTAL DES PRODUITS	679 929	100,70	911 330	100,37	(231 401)	-25,39
TOTAL DES CHARGES	647 741	95,93	843 315	92,87	(195 574)	-23,19
Résultat	32 189	4,77	68 015	7,49	(35 826)	-52,67
Contribution en nature - Produits						
Contribution en nature - Charges						
Ö						

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	31/12/2017	%	31/12/2016	%	ECART	%
Ventes de marchandises Achats des marchandises Variation des stocks						
MARGE COMMERCIALE						
Ventes (biens et services) Variations d'inventaire (biens et services) Production immobilisée	223 866	105,87	305 446 137 332	103,91	(81 581) (137 332)	-26,71 -100,0
Production autoconsommée Autres				,		,
PRODUCTION DE L'EXERCICE	223 866	105,87	442 778	150,63	(218 913)	-49,44
Achats d'animaux Autres	12 420	5,87	148 837	50,63	(136 417)	-91,66
PRODUCTION DE L'EXERCICE nette d'achats d'animaux	211 446	100,00	293 941	100,00	(82 495)	-49,44
Consommations externes	168 945	79,90	197 557	67,21	(28 612)	-14,48
VALEUR AJOUTEE	42 501	20,10	96 384	32,79	(53 883)	-55,90
Indemnités d'exploitation Subventions d'exploitation	445 536	210,71	465 228	158,27	(19 692)	-4,23
Impôts, taxes et versements assimilés (sauf IS) Charges de personnel et sociales	1 532 400 342	0,72 189,34	2 193 459 598	0,75 156,36	(660) (59 257)	-30,11 -12,89
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	86 163		99 822		(13 658)	-13,68
Reprises sur amortissements et provisions Transfert de charges d'exploitation Autres produits de gestion	5 822 4	2,75	9		5 822	-56,51
Dotations aux amort., dépréciations et provisions	18 352	8,68	21 668	7,37	(3 315)	-15,30
Autres charges de gestion	8		12		(4)	-31,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 629	34,82	78 151	26,59	(4 522)	-5,79
RESULTAT FINANCIER	(1 734)	-0,82	(67)	-0,02	(1 667)	-5,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	71 894	34,00	78 084	26,56	(6 189)	-7,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(39 706)	-18,78	(10 069)	-3,43	(29 637)	294,35
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 189	15,22	68 015	23,14	(35 826)	-52,67

Détail des Soldes Intermédiaires

	04/04/0047	04/04/0046 12	
Etat exprimé en euros	01/01/2017 12 31/12/2017 mois	01/01/2016 12 31/12/2016 mois	Variations %
Montant net du chiffre d'affaires	223 865,65 100,00	305 446,22 100,00	(81 580,57) -26,71
Marge commerciale			
Production vendue Biens	100,00 0,04	450,00 0,15	(350,00) -77,78
Cotisations membres	100,00 0,04	450,00 0,15	(350,00) -77,78
Production vendue Services	223 765,65 99,96	304 996,22 99,85	(81 230,57) -26,63
Redevances AOT	145 954,40 65,20	172 665,40 56,53	(26 711,00) -15,47
Red. arrêté 2010/019 PREF/SADD	68 019,46 30,38	122 130,82 39,98	(54 111,36) -44,31
Produits des activités annexes Dons reçus	2 400,00 1,07 7 391,79 3,30	10 200,00 3,34	(7 800,00) -76,47 7 391,79
Production immobilisée		127 222 00 4400	
		137 332,00 44,96	(137 332,00) -100,00
Production immobilisée		137 332,00 44,96	(137 332,00) -100,00
Production de l'exercice	223 865,65 100,00	442 778,22 144,96	(218 912,57) -49,44
Variation de stocks approvisionnements			
Achats de sous-traitance	12 419,79 5,55	148 836,99 48,73	(136 417,20) -91,66
Achats d'études prest. service	12 419,79 5,55	11 504,99 3,77	914,80 7,95
Etudes Maison Biodiversité		137 332,00 44,96	(137 332,00) -100,00
Marge brute de production	211 445,86 94,45	293 941,23 96,23	(82 495,37) -28,07
Production de l'exercice + Marge commerciale	223 865,65 100,00	442 778,22 144,96	(218 912,57) -49,44
Achats non stockés matières et fournitures	17 283,54 7,72	27 534,59 9,01	(10 251,05) -37,23
EDF	725.20 0.22	998,88 0,33	(263,60) $-26,39$
	735,28 0,33	770,00	
Eau Fau buraaux	247,16 0,11	395,46 0,13	(148,30) -37,50
Eau bureaux	247,16 <i>0,11</i> 58,15 <i>0,03</i>	395,46 0,13 387,52 0,13	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99
	247,16 0,11	395,46 0,13	(148,30) -37,50
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café	247,16 0,11 58,15 0,03 4 582,79 2,05 4 361,62 1,95 112,38 0,05	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip.	247,16 0,11 58,15 0,03 4 582,79 2,05 4 361,62 1,95 112,38 0,05 4 940,91 2,21	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions	247,16 0,11 58,15 0,03 4 582,79 2,05 4 361,62 1,95 112,38 0,05 4 940,91 2,21 761,27 0,34	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip.	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat.	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71 959,97 0,31	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71 959,97 0,31 1 175,32 0,38 170 022,15 55,66 1 992,00 0,65 24 000,00 7,86 4 551,26 1,49	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations mobilières	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71 959,97 0,31 1 175,32 0,38 170 022,15 55,66 1 992,00 0,65 24 000,00 7,86 4 551,26 1,49	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations mobilières Locations mobilières Location fontaine à eau	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71 959,97 0,31 1 175,32 0,38 170 022,15 55,66 1 992,00 0,65 24 000,00 7,86 4 551,26 1,49 49,50 0,02 748,80 0,25 6 000,00 1,96 480,40 0,16	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation Entretien bureaux Acacias	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89 1 711,75 0.76	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02 748,80 0.25 6 000,00 1.96 480,40 0.16 2 979,40 0.98	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39 (1 267,65) -42,55
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation Entretien bureaux Acacias Entretien Réserve	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89 1 711,75 0.76 7 180,55 3.21	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02 748,80 0.25 6 000,00 1.96 480,40 0.16 2 979,40 0.98 5 419,23 1.77	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39 (1 267,65) -42,55 1 761,32 32,50
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation Entretien bureaux Acacias	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89 1 711,75 0.76 7 180,55 3.21 1 481,26 0.66	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02 748,80 0.25 6 000,00 1.96 480,40 0.16 2 979,40 0.98 5 419,23 1.77 1 080,13 0.35	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39 (1 267,65) -42,55 1 761,32 32,50 401,13 37,14
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation Entretien bureaux Acacias Entretien mouillages	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89 1 711,75 0.76 7 180,55 3.21 1 481,26 0.66	395,46 0,13 387,52 0,13 4 951,16 1,62 6 688,62 2,19 85,28 0,03 2 740,37 0,90 3 915,72 1,28 5 236,29 1,71 959,97 0,31 1 175,32 0,38 170 022,15 55,66 1 992,00 0,65 24 000,00 7,86 4 551,26 1,49 49,50 0,02 748,80 0,25 6 000,00 1,96 480,40 0,16 2 979,40 0,98 5 419,23 1,77 1 080,13 0,35	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39 (1 267,65) -42,55 1 761,32 32,50 401,13 37,14
Eau bureaux Carburant véhicules Carburant bateaux Fourn. consomables, eau, café Fourn.entre.& pet.equip. Petit matériel missions Uniformes RNF Vêtements travai Fournitures administrat. Consommables informatique Autres charges externes Loyer local ASAM Locations immobilières Locations Anse Marcel Loc Locations places de port Locations mobilières Location fontaine à eau Locations diverses Charges locat et coprop Entretien et réparation Entretien bureaux Acacias Entretien Réserve Entretien mouillages Entretien bateaux	247,16 0.11 58,15 0.03 4 582,79 2.05 4 361,62 1.95 112,38 0.05 4 940,91 2.21 761,27 0.34 266,69 0.12 581,75 0.26 635,54 0.28 151 660,98 67,75 (166,00) -0.07 20 000,00 8.93 4 000,00 1.79 5 072,52 2.27 5 007,00 2.24 686,40 0.31 1 000,00 0.45 5 000,00 2.23 1 985,93 0.89 1 711,75 0.76 7 180,55 3.21 1 481,26 0.66 9 427,00 4.21	395,46 0.13 387,52 0.13 4 951,16 1.62 6 688,62 2.19 85,28 0.03 2 740,37 0.90 3 915,72 1.28 5 236,29 1.71 959,97 0.31 1 175,32 0.38 170 022,15 55,66 1 992,00 0.65 24 000,00 7.86 4 551,26 1.49 49,50 0.02 748,80 0.25 6 000,00 1.96 480,40 0.16 2 979,40 0.98 5 419,23 1.77 1 080,13 0.35 10 218,97 3.35	(148,30) -37,50 (329,37) -84,99 (368,37) -7,44 (2 327,00) -34,79 27,10 31,78 2 200,54 80,30 (3 154,45) -80,56 (4 969,60) -94,91 (378,22) -39,40 (539,78) -45,93 (18 361,17) -10,80 (2 158,00) -108,33 (4 000,00) -16,67 4 000,00 521,26 11,45 4 957,50 N/S (62,40) -8,33 1 000,00 (1 000,00) -16,67 1 505,53 313,39 (1 267,65) -42,55 1 761,32 32,50 401,13 37,14 (791,97) -7,75

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2017 12 31/12/2017 mois	01/01/2016 12 31/12/2016 mois	Variations %
	men	mole	
Assurance local RC	682,67 0,30	681,33 0,22	1,34 0,20
Assurances véhicules	2 732,19 1,22	3 261,86 1,07	(529,67) -16,24
Assurances plongée		480,00 0,16	(480,00) -100,00
Assurances bateaux	2 500,00 1,12	2 460,00 0,81	40,00 1,63
Assurances téléphones	107,88 0,05	107,88 0,04	
Honoraires	7 316,92 3,27	17 570,64 5,75	$(10\ 253,72)$ $-58,36$
Honoraires prestataires servic	2 085,00 0,93	936,00 0,31	1 149,00 122,76
Honoraires journal Réserve	1 970,00 0,88	7 394,20 2,42	$(5\ 424,20)\ ^{-73,36}$
Honoraires plan de gestion	10 344,00 4,62	5 880,00 1,93	4 464,00 75,92
Annonces et insertions	7 431,09 3,32	5 096,00 1,67	2 335,09 45,82
Foires & expositions		2 000,00 0,65	(2 000,00) -100,00
Sponsoring	93 65 0,04	1 000,00 0,33	(1 000,00) -100,00
Transport	75,05	271,22	(177,57) -65,47 6 917,28 83,62
Voyages & deplacements Missions	13 107,10	8 271,88 2,71	0 / 1 / , 2 0
Frais de restauration	3 773,64 1,69	4 820,72 1,58	(1 047,08) -21,72
	6 490,62 2,90	8 204,52 2,69	(1713,90) -20,89
Réceptions	1 774,60 0,79 10 339,01 4,62	1 912,36 0,63	(137,76) -7,20
Frais de séminaires	10 339,01 4,62	12 029,44 3,94	(1 690,43) -14,05
Frais postaux	0.464.05 1.10	179,16 0,06 3 215,27 1,05	(179,16) -100,00
Dauphin Telecom	2 464,05 1,10	0 210,27	(751,22) -23,36
Orange	4 178,82 1,87	5 906,32 1,93	(1 727,50) -29,25
Frais internet	400.20 0.22	85,00 0,03	(85,00) -100,00
Boite mail exchange	499,20 0,22	561,60 0,18	(62,40) -11,11
Services bancaires	1 019,52 0,46	1 952,10 0,64	(932,58) -47,77
Autres frais s/ prest. service	207,00 0,09	81,00 0,03	126,00 155,56
Charges externes divers.		315,00 0,10	(315,00) -100,00
Concours - cotisations	980,00 0,44	1 029,00 0,34	(49,00) -4,76
Partenariat soutien		1 250,00 0,41	(1 250,00) -100,00
Valeur ajoutée produite	42 501,34 18,99	96 384,49 31,56	(53 883,15) -55,90
Subventions d'exploitation	445 535,98 199,02	465 228,05 152,31	(25 05 2,07)
Subventions d'exploit	1 347,59 0,60	500,00 0,16	847,59 169,52
Subv Etude Maison Biodiversité		94 000,00 30,77	(94 000,00) -100,00
DEAL	258 924,00 115,66	258 924,00 84,77	
PNG Parc National Guadeloupe	15 000,00 6,70		15 000,00
ONCCF		1 121,00 0,37	(1 121,00) -100,00
Subv Conservatoire Littoral	16 730,00 7,47	28 848,87 9,44	(12 118,87) -42,01
Subvention contrat avenir	29 229,67 13,06	27 492,18 9,00	1 737,49 6,32
Indemnités activité partielle	4 086,72 1,83		4 086,72
Conv. Agence Aires Marines Pro	21 218,00 9,48	30 342,00 9,93	(9 124,00) -30,07
BEST	$(6\ 000,00)$ $^{-2,68}$	24 000,00 7,86	$(30\ 000,00)^{-125,00}$
Subventions RNF	5 000,00 2,23		5 000,00
Subventions exceptionnelles	100 000,00 44,67		100 000,00
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 532,47 0,68	1 544,56 0,51	(12,09) -0,78
Impôts, taxes, versements assi		(268,85) -0,09	268,85 100,00
Formation continue orga.	1 532,47 0,68	1 813,41 0,59	(280,94) -15,49
Impôts, taxes & versements assimilés autres		648,00 0,21	(648,00) -100,00
		1	1 ' ' '
Droits enreg & timbres Tayes parofiscales		108,00 0,04 540,00 0,18	(108,00) -100,00 (540,00) -100,00
Taxes parafiscales		2 10,00	
Salaires et traitements	285 977,25 127,75	337 632,36 110,54	(51 655,11) -15,30
Rémunérations brutes	221 141,51 98,78	278 943,90 91,32	(57 802,39) -20,72
Congés payés	28 061,48 12,53	31 848,14 10,43	(3 786,66) -11,89
Primes et gratifications	16 774,26 7,49	16 840,32 5,51	(66,06) -0,39
Indemnités et avantages divers	20 000,00 8,93	10 000,00 3,27	10 000,00 100,00
Charges sociales	114 364,37 51,09	121 966,03 39,93	(7 601,66) -6,23

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		12 nois		12 nois	Variations %
		24,54		20,72	
URSSAF ADEP	54 942,93 5 853,90	2,61	63 280,47 6 189,92	2,03	(8 337,54) -13,18 (336,02) -5,43
CGRR	11 742,75	5,25	15 151,61	4,96	(3 408,86) -22,50
UGRC	12 006,49	5,36	11 009,85	3,60	996.64 9,05
Pole emploi	11 665,03	5,21	14 012,32	4,59	(2 347,29) -16,75
Cotisations prevoyance AG2R	2 678,41	1,20	3 233,70	1,06	(555,29) -17,17
Charges sociales sur congés	(5 353,21)	-2,39	(3 003,94)	-0,98	(2 349,27) -78,21
Tickets restaurant	6 930,00	3,10 0,35	9 139,50	2,99 0,35	(2 209,50) -24,18 (283,38) -26,44
Med du travail-pharmacie Indemnites activité partielle	788,22 13 109.85	5,86	1 071,60	0,33	(283,38) -26,44 13 109,85
Frais de formation	13 109,83	2,00	1 881,00	0,62	(1 881,00) -100,00
Excédent brut d'exploitation	86 163,23	38,49	99 821,59	32,68	(13 658,36) -13,68
Autres produits d'exploitation	3,71		8,53		(4,82) -56,51
Prod.div.gestion couran.	3,71		8,53		(4,82) -56,51
Transfert de charges	5 822,10	2,60			5 822,10
Transfert de charge	5 822,10	2,60			5 822,10
Dotations aux amortissements et provisions	18 352,09	8,20	21 667,51	7,09	(3 315,42) -15,30
Dot amort mat immo corp	18 352,09	8,20	21 667,51	7,09	(3 315,42) -15,30
Autres charges de gestion courante	8,30		12,06		(3,76) -31,18
Charges diver.gest.cour.	8,30		12,06		(3,76) -31,18
Résultat d'exploitation	73 628,65	32,89	78 150,55	25,59	(4 521,90) -5,79
Produits financiers	1 026,46	0,46	3,30		1 023,16 N/S
Gains de change	1 026,44	0,46	3,27	1	1 023,17 N/S
Autres produits financ.			0,01		(0,01) -100,00
Ecart de conversion	0,02		0,02		
Charges financières	2 760,70	1,23	70,16	0,02	2 690,54 N/S
Dot.prov/charges financières	424,26	0,19		- 1	424,26
Ecart de conversion	0,02		0,01		0,01 100,00
Pertes de change	2 336,42	1,04	70,15	0,02	2 266,27 N/S
Résultat courant avant impôts	71 894,41	32,11	78 083,69	25,56	(6 189,28) -7,93
Produits exceptionnels	3 675,55	1,64	3 312,04	1,08	363,51 10,98
Pro.except.sur gestion	556,91	0,25	64,36	0,02	492,55 765,30
Produits sur exer.anter.	3 118,64	1,39	3 247,68	1,06	(129,04) -3,97
Charges exceptionnelles	43 381,21	19,38	13 380,62	4,38	30 000,59 224,21
Charges except. gestion	2 486,40	1,11	11 469,62	3,76	(8 983,22) -78,32
Amendes non deductibles			85,00	0,03	(85,00) -100,00
Majorations deductibles	1 748,68	0,78	1.000.00	0.60	1 748,68
Charges exerc. anterieur Valeurs compt.actif cede	3 479,90 7 994,00	1,55 3,57	1 826,00	0,60	1 653,90 90,58 7 994,00
VNC actif finanicer cédé	150,00	0,07			150,00
Autres charges exceptionnelles	2 200,00	0,98			2 200,00
Dot prov charg exception	25 322,23	11,31			25 322,23
Résultat exceptionnel	(39 705,66)	-17,74	(10 068,58)	-3,30	(29 637,08) -294,35
Résultat de l'exercice	32 188,75	14,38	68 015,11	22,27	(35 826,36) -52,67
	1 1,10	•	,	,	(

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 493 967 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **679 929** euros et un total **charges** de **647 741** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **32 189** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations en cours

Le poste "immobilisations en cours" présente un solde de 207 387 euros à la clôture de l'exercice 2016. Ce poste est composé de :

- un report à nouveau de 70 056 euros comprenant les dépenses engagées au cours des exercices 2014 et 2015 dans le cadre du projet de création de la Maison de la Biodiversité.
- -un montant global de 137 332 euros activé à la clôture de l'exercice 2016, comprenant notamment 120 000 euros correspondant aux honoraires des 3 architectes préselectionnés (40 000

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

euros par étude, conformément aux contras conclus avec ces prestataires) et un montant de 17 332 euros concernant 3 autres prestations engagées dans le cadre du projet de la Maison de la Biodiversité.

Le projet de réalisation de l'institut devrait se concrétiser au cours du deuxième semestre de l'exercice 2017, en partenariat avec la SEMSAMAR. Les dépenses engagées et imputées en immobilisations en cours devraient, dans ce cas, être répercutées à l'entité en charge de la réalisation du projet.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

17

Immobilisations

		Valeurs		Mouvements de l'exercice			Valeurs
		brutes début	Augme	entations	Dimin	utions	brutes au
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	31/12/2017
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
)RP(Autres	4 172					4 172
INC	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 172					4 172
	Terrains	6 734				6 734	
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
CORPORELLES	Instal technique, matériel outillage industriels	7 790					7 790
	Instal., agencement, aménagement divers	99 477				55 890	43 588
	Matériel de transport	115 835		6 000		46 670	75 164
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	23 820		752		4 756	19 817
	Emballages récupérables et divers	8 251				6 100	2 151
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	207 387					207 387
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	469 293		6 752		120 150	355 896
ES	Participations évaluées en équivalence						
ER	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	21 371		30 550		17 123	34 798
FI	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 371		30 550		17 123	34 798
	TOTAL	404.025		25 222		127.0-0	204.055
	IOIAL	494 836		37 302		137 272	394 866

18

Amortissements

		Amortissements début	Mouvements de l'exercice		Amortissements au
	Etat exprimé en euros	d'exercice	Dotations	Diminutions	31/12/2017
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	4 172			4 172
INCOR	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 172			4 172
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits	7 790 63 858 64 329 22 472 2 151	9 529 33 251 894	61 990 45 410 4 756	7 790 11 397 52 170 18 610 2 151
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 599	43 674	112 156	92 118
	TOTAL	164 771	43 674	112 156	96 289

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
ES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
NTE	Provisions pour investissement				
EME	Provisions pour hausse des prix				
EGL	Provisions pour amortissements dérogatoires				
NS F	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions autres				
PRO	PROVISIONS REGLEMENTEES				
NS POUR CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change	10 000	424		10 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000	424		10 424
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	10 000	424		10 424
et	t dotations reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		424		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance	34 498 300 1 308 1 756 1 467 32 895 9 323	34 498 300 1 308 1 756 1 467 32 895 9 323	
	TOTAL DES CREANCES	81 547	81 547	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	30 550 16 973		

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
		31/12/2017	I un uu prus	Tu o uns	prus de e uns
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	44 149 3 485 41 328	44 149 3 485 41 328		
	TOTAL DES DETTES	90 494	90 494		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

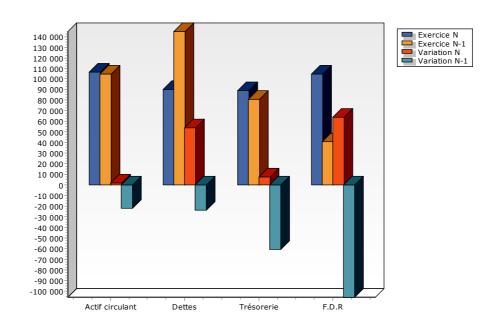
Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	86 163	99 822	82 205
+ Transferts de charges (d'exploitation)	5 822		
+ Autres produits (d'exploitation)	4	9	9
- Autres charges (d'exploitation)	8	12	4 292
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	1 026	3	1 523
- Charges financières	2 336	70	892
+ Produits exceptionnels	3 676	3 312	7 296
- Charges exceptionnelles	9 915	13 381	18 899
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	84 431	89 683	66 952

Tableau de Financement

	Etat exprimé en euros	31/12/2017			31/12/2016
	Etat en valeurs brutes	Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ULANT	Stocks			1.100	(020)
ACTIF CIRCULANT	Clients Autres créances	205 104 436	1 308 105 256	1 103 820	(820)
ACT	TOTAL ACTIF CIRCULANT	104 641	106 564	1 923	(21 667)
COURT	Fournisseurs Fournisseurs d'immobilisations	66 040	44 149	21 891	(19 707)
DETTES A COURT TERME	Autres dettes	78 691	46 345	32 345	(3 751)
DE	TOTAL DETTES A COURT TERME	144 731	90 494	54 237	(23 458)
	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(40 090)	16 070	56 160	(45 125)
TRESORERIE	Disponible Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	80 884	88 826	7 942	(60 423)
TR	TOTAL TRESORERIE	80 884	88 826	7 942	(60 423)
FO	ONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	40 794	104 896	64 102	(105 548)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif





Budget Prévisionnel 2018





Réinitialiser



ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature		x fonctionnement global	
en nature	x renouvellement (ou poursuite)	projets(s)/action(s)	pluriannuelle

A envoyer a rune ou plusieurs (selon le cas) des autorites administratives sulvantes (coordonnées <u>https://lannuaire.service-public.fr/</u>) :
État - Ministère de la Transition écologique et solidaire Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
☐ Conseil régional Direction/Service
Conseil départemental Direction/Service
☐ Commune ou Intercommunalité Direction/Service
☐ Établissement public
Autre (préciser)

Identification de l'association 1.1 Nom - Dénomination · Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin 1.2 Numéro Siret : 14 14 11 15 10 13 17 13 17 10 10 10 13 19 1 (si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice) 1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I I I I I I I I Volume: I I I I Folio: I I I I Tribunal d'instance : 1.5 Adresse du siège social : PORT CARAIBES ANSE MARCEL Code postal: ..9...7....1...5...0. Commune: SAINT-MARTIN..... Commune déléquée le cas échéant : 1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :RNN de SAINT-MARTIN ANSE MARCEL Code postal: .9...7....1...5...0.. Commune: SAINT-MARTIN..... Commune déléguée le cas échéant : 1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts) Nom : VIOTTY Prénom : HARVEY Fonction: PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION..... .0 6 9 0 3 8 7 7 7 1. Courriel: direction@msm.org 1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) Nom : MASLACH Prénom : Nicolas Fonction: Directeur/Conservateur.de.la.Réserve.Naturelle.de.Saint-Martin..... 0 6 9 0 3 8 7 7 7 1 Courriel : nicolas.maslach@rnsm.org Téléphone : Relations avec l'administration Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? x oui non Si oui, merci de préciser : Type d'agrément : attribué par en date du : Convention de gestion ETAT/ASSO de gestion de la Réserve Naturelle Préfecture de Guadeloupe 01/01/98 L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? Oui x non Si oui, date de publication au Journal Officiel : L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? Oui x non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) Réserves Naturelles de France, Conservatoire du Littoral, Agence Française de la Biodiversité, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Centre d'activité régionale pour les espaces et les espèces spécialement protégés							
L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non x oui ☐ Si oui, lesquelles?							
Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :							

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	50
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	0
Nombre total de salariés :	4
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	6
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	25

5. Budget¹ de l'association

Budget supplémentaire demande pluriannuelle

Année 20.17. ou exercice du au

Suppression du budget demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	63 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	180 000	
Achats matières et fournitures	45 000	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures	18 000	74 - Subventions d'exploitation ²	396 200	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs	40 000	DEAL/MFonctionnement	259 000	
Locations	15 000	SUB EXCEPTIONNEL IRMA	100 000	
Entretien et réparation	9 000			
Assurance	8 000	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation	8 000			
62 - Autres services extérieurs	52 000	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25 000			
Publicité, publication	7 000			
Déplacements, missions	15 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres	5 000			
63 - Impôts et taxes	0			
Impôts et taxes sur rémunération				
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel	386 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	270 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	28 200	
Charges sociales	110 000	Autres établissements publics	9 000	
Autres charges de personnel	6 000	Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante	4 000	75 - Autres produits de gestion courante	7 800	
		756. Cotisations		
		758. Dons manuels - Mécénat	7 800	
66 - Charges financières	14 000	76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles	10 000	77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	15 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES	584 000	TOTAL DES PRODUITS	584 000	
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ³						
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 87 - Contributions volontaires en nature						
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	10 000			
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	5 000	871 - Prestations en nature	5 000			
862 - Prestations	5 000					
864 - Personnel bénévole	5 000	875 - Dons en nature				
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000			

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Mars 2017 - Page 4 sur 9

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

D	- 4	0		
Pro	eτ	n		

6. Projet - Objet de la demande

Projet supplémentaire demande multi-projets

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Suppression d'un projet demande multi-projets

Votre demande est adressée	àla	politique	de	la	ville	?[oui
----------------------------	-----	-----------	----	----	-------	----	-----

Intitulé:

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN

Objectifs:

- 1 Améliorer les connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2 Maîtriser les impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3 Etendre la gestion de la RNN à de nouveaux espaces
- 4 Restaurer les milieux et populations dégradés
- 5 Communication et éducation environnementale

Description:

Cf. Plan de gestion RNN 143 décret 98-802 du 03 septembre 1998

ET RECONSTITUTION DES MOYENS MATERIELS DE LA RNN (SUBV EXCEPTONELLE IRMA 2018 AFB)

<u>Bénéficiaires</u>: caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

	et	-	0	
(3)	-1	- 11		

6. Projet - Objet de la demande (suite)

_			• •			
	0	rr	18	\sim	ire	
	C 1		16	u	116	

RESERVE NATURELLE SAINT-MARTIN

ESPACE MARIN ET TERRESTRE

Cf. DECRET 98-802 du 03 SEPTEMBRE 1998

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

ENSEMBLE DE l'EQUIPE DE LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN ET BENEVOLES

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		6
dont en CDI		5
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		1
Volontaires (services civiques)		

Est-il env	risagé de p	rocéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?
x oui	non	Si oui, combien (en ETPT) :1

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 8 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 8 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- RAPPORT FINAL
- BUDGET PREVISIONNEL 2018
- RAPPORT COMPTABLE 2017
- RAPPORT COMPTABLE 2016 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mars 2017 - Page 6 sur 9

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

Budget supplémentaire projet pluriannuel

Suppression du budget projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	380 828	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	210 000
Achats matières et fournitures	304 504	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	76 324	74 - Subventions d'exploitation ²	616 828
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	26 000	MINISTERE DE L'ECOLOGIE	258 924
Locations	15 000	AFB SUB EXCEPTIONNELLE IRMA	304 504
Entretien et réparation	1 500		
Assurance	8 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 500		
		<u> </u>	
62 - Autres services extérieurs	25 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 000	Control of Spanish (Carly)	**************************************
Publicité, publication			
Déplacements, missions	5 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	5 000		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	365 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	240 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	14 400
Charges sociales	120 000	Aides privées (fondation)	30 000
Autres charges de personnel	5 000	Autres établissements publics	9 000
65 - Autres charges de gestion courante	***************************************	75 - Autres produits de gestion courante	1 000
		756. Cotisations	500
		758. Dons manuels - Mécénat	500
66 - Charges financières	10 000	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	6 000	77 - Produits exceptionnels	
88 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	15 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECT	TEES AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A	U PROJET
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	827 828	TOTAL DES PRODUITS	827 828
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0
CONT	RIBUTIONS VOL	ONTAIRES EN NATURE ⁷	
36 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
360 - Secours en nature	Water State of the	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
362 - Prestations	***************************************		
364 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	, 0

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) MASLACH Nicolas	
représentant(e) légal(e) de l'association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Mart	
Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-	
déclare :	
- que l'association est à jour de ses obligations administratives ⁹ , comptables, sociales et fiscales (déclaratio paiements correspondants) ;	ns e
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions dépe auprès d'autres financeurs publics ;	osées
- que l'association respecte les principes et valeurs de la <u>Charte des engagements réciproques</u> conclue le 14 février entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;	
 que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numérairenature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹¹ : inférieur ou égal à 500 000 € supérieur à 500 000 € 	et er
- demander une subvention de :258924 € au titre de l'année ou exercice 20.18	
€ au titre de l'année ou exercice 20	
€ au titre de l'année ou exercice 20 • au titre de l'année ou exercice 20	
 que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association. => Joindre un RIB 	
Fait, le 06 février 2018 à Saint-Martin	
Signature RESERVE NATURELLE NATIONALE de SAINT MARTIN 803 Les ACACIAS MARCEL 97150 SAINT MARTIN TEL 29 09 71 FAX 29 09 74	

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Mars 2017 - Page 8 sur 9

^{8 &}quot;Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.
¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.